



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 28 NOVEMBRE 2018**

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 28 NOVEMBRE 2018

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

9 à 20

EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Plan Ambitions Santé Corrèze	21 à 24
102	Politique départementale de l'Insertion 2019-2021	25 à 28
103	Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022 : diagnostic et orientations	29 à 33
104	Centre Départemental de l'Enfance : décision modificative n° 1 de l'exercice 2018	34
105	Politique Culturelle Départementale 2019	35 à 38
106	Actions en faveur des collèges publics - Dotation principale de fonctionnement - Exercice 2019	39 à 42
107	Collèges privés sous contrat d'association - Dotations 2019	43

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Création d'une réserve départementale de Biodiversité en CORRÈZE à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	44 à 46
202	Déviation de MEYMAC - Etudes et concertation publique préalable au choix du parti d'aménagement	47 à 50
203	L'éolien en CORRÈZE : guide d'information	51 et 52

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	SDIS : convention quadriennale 2018-2021	55 et 56
302	Décision Modificative n° 1 du budget principal du Département pour l'exercice 2018	57 à 59
303	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2019 avant le vote par l'Assemblée et taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux	60
304	Création d'un budget annexe "CORRÈZE Santé" pour le Centre Départemental de Santé et vote du budget primitif 2019	61
305	Admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses	62
306	Temps de travail : CORRÈZE Santé - Centre Départemental de Santé - Appartements relais Jeunes	63
307	Actualisation des tableaux des emplois budgétaires au 30 septembre 2018	64
308	Soutien aux sapeurs-pompiers de France - Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)	53 et 54
309	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance : rapport annuel 2017	65
310	Marchés publics et accords-cadres Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental Article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales	66

M. LE PRESIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Nous allons débiter cette séance. Madame la Vice-Présidente, vous pouvez faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

Christophe ARFEUILLERE est désigné Vice-Président de séance, Sandrine MAURIN, Secrétaire de séance.

* *

*

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui appelle un ordre du jour conséquent et de nombreuses décisions stratégiques pour l'avenir de la Corrèze et des Corrèziens. Ces décisions sont d'abord le fruit de la méthode de travail qui guide notre action depuis plus de trois ans :

- l'écoute et l'échange avec les Corrèziens pour prendre en compte leurs préoccupations et apporter les réponses adaptées à leurs attentes ;
- la concertation avec nos partenaires pour échanger sur nos actions, prendre en compte leurs besoins et unir nos forces au service de la Corrèze.

La première préoccupation des Corrèziens est la santé et l'accès à des soins de proximité. Malgré de nombreuses initiatives publiques et privées ces dernières années, la désertification médicale touche de nombreux territoires. Elle risque de s'aggraver encore dans les années à venir, puisque 35 % des médecins corrèziens ont plus de 65 ans et un sur quatre aura cessé son activité d'ici 2025.

Depuis le début de l'année, nous avons travaillé, avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la santé, pour préparer un plan d'action départemental. Marilou PADILLA-RATELADE vous présentera ce plan Ambitions Santé Corrèze, construit autour de quatre actions phares :

- la création d'un Centre Départemental de Santé dénommé Corrèze Santé pour assurer la présence de médecins sur les territoires déficitaires ;
- le soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels en aidant l'investissement des collectivités ;
- l'accompagnement financier des étudiants et des internes en médecine pour favoriser leur installation en Corrèze ;
- enfin, la nomination d'un coordinateur départemental et la création d'un guichet unique pour faciliter les démarches d'installation des médecins et de leur famille en Corrèze.

Ce plan s'inscrit en complémentarité avec toutes les actions et initiatives existant sur notre territoire. Il a été établi en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Ordre des Médecins, les professionnels de santé, les élus des territoires les plus fragiles. Il s'inscrit notamment dans les objectifs fixés par l'ARS qui a, d'ailleurs, sélectionné notre Centre Corrèze Santé parmi dix-huit propositions sur les trois initiatives retenues cette année en Nouvelle-Aquitaine. A travers ce plan, nous nous mobilisons avec l'ensemble de nos partenaires pour assurer aux Corrèziens l'accès à des soins de qualité et de proximité.

Dans le domaine de la santé, notre Département doit aussi préparer l'évolution démographique qui l'attend. Aujourd'hui, un quart de la population corrèzienne est âgé de plus de 65 ans ; ce sera un tiers en 2040. Ce défi du vieillissement, nous devons en faire un atout de développement. Nous devons positionner la Corrèze comme un territoire préfigurateur pour la France des vingt prochaines années pour expérimenter et développer des actions innovantes au service de nos aînés. C'est l'objectif de notre nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie, dont Sandrine MAURIN vous présentera les grandes orientations.

Autre préoccupation majeure des Corrèziens : l'emploi et l'insertion professionnelle. Depuis trois ans, nous conduisons une politique active et innovante pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi, notamment pour les jeunes et les bénéficiaires du rSa. Nous avons misé sur l'engagement et l'accompagnement de chacun dans un parcours d'insertion personnalisé. Nous avons multiplié les partenariats avec le monde économique pour mieux répondre aux attentes des entreprises. Nous avons remis de la proximité dans notre action en travaillant sur le terrain au plus près du public, en lien direct avec les acteurs de l'insertion et les entreprises. Trois ans après, les résultats sont là. Le nombre de bénéficiaires du rSa a diminué de 15,1 % en Corrèze contre seulement -6 % au niveau national. Pour les trois ans à venir, nous allons poursuivre cette politique qui a fait ses preuves et l'enrichir de nouvelles actions, que Gérard SOLER vous présentera tout à l'heure.

Parmi les annonces du Gouvernement dans le cadre du Plan pauvreté, de nombreuses mesures ont déjà été pensées et mises en œuvre dans notre Département, avec des résultats. J'ai donc proposé au Premier Ministre que la Corrèze soit territoire expérimental pour les trois ans à venir, afin de valoriser et partager notre expérience. Un rendez-vous à Matignon va être fixé pour une première séance de travail.

La culture pour tous et partout est également une demande des Corrèziens, qui figurait parmi nos engagements. Pour 2019, nous maintenons à nouveau le budget consacré à la politique culturelle à hauteur de 1,5 M€ et augmentons même les enveloppes dédiées à l'enseignement artistique. Liliti PITTMAN vous présentera cette politique de soutien aux associations culturelles et cet effort particulier en direction de la jeunesse.

Préparer l'avenir, c'est aussi développer, aménager et préserver nos territoires. Avec notre Plan Routes 2025, nous préparons les grands projets routiers stratégiques pour l'aménagement et le développement de la Corrèze.

Lors de nos séances de février et juillet derniers, nous avons approuvé les tracés des contournements de Lubersac et de Noailles. Aujourd'hui, Nelly SIMANDOUX vous proposera d'engager les études préalables et la concertation publique pour la déviation de Meymac. Nous pourrions ainsi faire le choix d'un parti d'aménagement d'ici fin 2019.

L'avenir, c'est aussi l'évolution de notre Direction des Routes avec Routes 4.0. Cette évolution répond à des objectifs clairs pour replacer l'utilisateur au cœur de nos préoccupations, améliorer le service rendu aux élus, améliorer la performance opérationnelle des équipes et valoriser les métiers et les actions de nos agents.

Cette évolution, conduite avec la participation de l'ensemble des agents qui l'ont souhaitée, des organisations syndicales et des élus, se développe en trois étapes :

- la première s'est déroulée sur les dix derniers mois avec l'information des agents, le montage du projet en groupes de travail, la concertation et l'organisation d'une bourse à l'emploi. Aujourd'hui, la nouvelle organisation est opérationnelle et chacun y a trouvé sa place ;
- Les six mois à venir vont permettre le déploiement des moyens adaptés : les outils numériques, l'ordonnancement, les nouveaux secteurs, le plan pluriannuel d'investissement matériel, etc. ;
- La troisième étape, avant l'été 2019, sera la relation avec l'utilisateur et l'avènement du 4.0 en interaction entre l'utilisateur et les équipes des routes.

Cette évolution progressive se construit avec tous les moyens de formation et d'accompagnement au changement sur ces trois étapes. S'ensuivra une évaluation, d'ici un an, avec l'ensemble des organisations syndicales.

L'avenir, c'est aussi la transition écologique, à travers la valorisation de la biodiversité, en conciliant développement et préservation de nos territoires. C'est tout l'enjeu de notre projet de réserve départementale de biodiversité à Argentat-sur-Dordogne, qui vous sera présenté par Jean-Marie TAGUET.

Après une présentation à tous les élus le 6 novembre dernier, nous proposons d'installer un Comité de Pilotage s'inscrivant dans un large partenariat pour construire collectivement ce projet ambitieux. Ce projet unique de renaturation d'un ancien site industriel permettra sa labellisation en espace naturel sensible et son classement en zone Natura 2000. Largement accessible au public, nous souhaitons en faire un lieu exemplaire de découverte et

d'éducation à l'environnement, d'écotourisme, avec une pratique raisonnée des activités de pleine nature et même de culture, en créant un véritable musée culturel et vivant. Cette réserve de biodiversité sera un formidable atout de développement et d'attractivité pour toute la Corrèze. Notre objectif est d'ouvrir le site en juin 2020 à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature, qui se tiendra à Marseille.

Après ces perspectives d'avenir, j'en arrive à la décision modificative (DM) budgétaire qui vous sera présentée par Franck PEYRET. Cette année encore, cette unique DM confirme à la fois le sérieux de notre gestion et la justesse de nos prévisions budgétaires.

Je voudrais néanmoins insister sur un point sensible et imprévisible, qui concerne l'accueil des mineurs non accompagnés. L'an dernier, nous avons été contraints d'augmenter le budget de l'aide sociale à l'enfance de 380 000 € pour assurer l'accueil de ces jeunes migrants. Cette année, la dépense supplémentaire se monte à 830 000 €. Elle correspond au double de la dotation de l'État (432 000 €), pour assurer une mission qui relève pourtant directement de la politique migratoire du Gouvernement. Si notre devoir d'humanité exige d'accueillir ces jeunes dans des conditions satisfaisantes, le financement de cette politique ne peut pas reposer sur les départements.

Au niveau national, l'accueil des mineurs non accompagnés représente un nouveau transfert de charges de l'État vers les départements à hauteur de 1,5 M€. En ajoutant les allocations individuelles de solidarité (rSa, APA, PCH), le reste à charge pour les départements se monte aujourd'hui à 9 milliards d'€. Face à ces 9 milliards d'€, le Gouvernement propose généreusement un fonds d'urgence de 115 M€ pour les départements en difficulté (le seul Département du Limousin à en bénéficier est la Haute-Vienne et, en Nouvelle-Aquitaine, la Gironde) et 135 M€ au titre du Plan pauvreté, pour lequel nous souscrivons à l'expérimentation. Cette situation n'est plus soutenable pour les départements qui ont décidé, collectivement, de créer leur propre solidarité.

Nous proposons de prélever 250 M€ sur les droits de mutation, essentiellement auprès des départements les plus riches, et d'en faire un fonds pour en redistribuer la majeure partie aux départements ruraux. A ce propos, j'excuse Francis COMBY, qui nous représente aujourd'hui à une réunion conclusive en la matière, longuement préparée la semaine dernière. S'ensuivra une modification de l'amendement gouvernemental, afin de le traduire dans la loi.

Face à l'incompréhension totale du Gouvernement envers les problématiques des élus et des territoires ruraux, il nous appartient de faire jouer la solidarité entre nos collectivités. Je veux ici remercier publiquement les départements les plus riches de leur compréhension et de leur soutien aux départements ruraux.

Je vous remercie.
Bernard.

M. COMBES – Monsieur le Président, mes chers collègues, la Corrèze s'appauvrit. Notre Département perd des habitants ; il perd également des emplois. Selon les dernières statistiques publiées par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de Nouvelle-Aquitaine, le nombre total d'emplois salariés en Corrèze a ainsi baissé, en un an, de 0,6 %, alors qu'il a augmenté dans tous les autres départements de Nouvelle-Aquitaine sauf en Creuse, où il a reculé de 0,9 %. Il est clair, Monsieur le Président, que les actions de votre majorité pour favoriser les créations d'emplois tardent à porter leurs fruits. C'était pourtant le thème central de votre programme.

Il est vrai que le pilotage de l'action économique est désormais dévolu aux régions, ainsi qu'aux agglomérations, mais le Département a aussi un rôle à jouer très important, ne serait-ce que par les investissements qu'il peut conduire, sans oublier les emplois liés à toutes les actions sociales.

En tout cas, les chiffres prouvent que vos actions de promotion de la Corrèze ne sont pas efficaces. Vous misez beaucoup sur la fibre pour attirer des habitants et des entreprises, mais tous les départements ruraux s'y mettent aussi. La fibre est nécessaire, mais ce n'est pas une baguette magique. Il faut d'abord des emplois, des médecins et des écoles pour attirer ou même conserver des habitants.

Nous savons bien que, si la Corrèze s'appauvrit, ce n'est pas seulement de votre faute ou de la nôtre, mais aussi celle du Gouvernement. Je prendrai un exemple : celui du Pôle graphique de Tulle, qui est implanté sur le site de l'ex-GIAT Industries. Cette activité d'impression est nécessaire au Ministère de la Défense. Le problème est que les départs en retraite ne sont pas remplacés et que le Pôle graphique doit donc avoir recours à des sous-traitants pour assurer les commandes du Gouvernement.

A ma demande et celle du Député JERRETIE, la secrétaire d'Etat à la Défense est venue sur place il y a deux mois. L'objectif était de lui exposer la situation et qu'elle rencontre le personnel afin qu'elle prenne conscience des besoins et qu'elle prépare des solutions, c'est-à-dire un programme d'embauches. N'ayant pas de nouvelles malgré l'engagement qu'elle avait pris d'en apporter dans un délai raisonnable à l'entreprise et à la ville de Tulle, je me suis rendu au Ministère de la Défense il y a une quinzaine de jours, afin de plaider à nouveau pour l'avenir du Pôle graphique et pour l'emploi à Tulle et en Corrèze. J'ai été reçu par le Secrétaire Général de l'Administration de la Défense, mais n'ai toujours pas obtenu de réponse. Je comprends que les salariés de l'établissement commencent, comme moi, à perdre patience. Il semblerait maintenant que la secrétaire d'Etat revienne à Tulle en décembre. Elle portera peut-être dans sa hotte les cadeaux et réparations nécessaires. En tout cas, nous les attendons.

On ne peut pas, en même temps, proclamer une volonté de cohésion des territoires au point d'y affecter une Ministre et laisser s'éteindre à petit feu une entreprise d'Etat qui contribue précisément à cette cohésion des territoires. Ce serait de la tromperie.

On ne peut pas, en même temps, prétendre agir pour la cohésion des territoires et prendre des décisions fiscales qui avantagent les familles les plus riches et les métropoles et pénalisent les familles aux revenus modestes et les retraités qui vivent dans les départements ruraux. Hausse des taxes sur le carburant et le gaz, hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée), suppression des emplois aidés, amputation des aides au logement et, en même temps, suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Je comprends donc bien le ressentiment, l'amertume et parfois la colère qu'éprouvent toutes celles et tous ceux qui ont participé aux actions des gilets jaunes.

Il est question de réformer la fiscalité locale. Si cette réforme ne prend pas en compte la nécessité de favoriser les territoires ruraux de sorte que les emplois y reviennent et pas au compte-gouttes, de sorte que les médecins s'y installent, que les services publics, les écoles, les commerces ne ferment plus, alors la cohésion des territoires restera un simple slogan, un songe creux. Dans ce cas, je peux vous assurer que la prochaine fois, les gilets jaunes seront encore plus nombreux et, peut-être, encore plus désespérés.

Certains diront peut-être que le Gouvernement a tout de même engagé le programme Cœur de Ville pour aider 222 villes petites et moyennes à améliorer leur situation. C'est vrai et c'est un ballon d'oxygène bienvenu à Tulle comme à Brive, mais cela ne suffira évidemment pas à inverser la courbe dans notre Département. Pour aller vers une véritable cohésion des territoires, il faudra faire beaucoup plus pour les départements ruraux, je crois que nous en sommes d'accord.

Et ce n'est pas le nouveau programme que le Gouvernement vient de sortir du chapeau des technocrates de l'Etat qui changera grand-chose, du moins à court terme et en tout cas pour la Corrèze, puisqu'elle n'y figure pas. Il s'agit du programme des 124 territoires, où il est question de relancer l'industrie. Avec quels moyens ? On l'ignore encore. Les bassins de Tulle et de Brive, où la mécanique est toujours vivace, mais reste fragile, n'ont pas été jugés dignes d'être retenus, mais nos voisins de Figeac sont sur la liste. Allez comprendre.

Il reste à espérer que, si ce programme annoncé se concrétise vraiment, les territoires retenus ne vont pas aspirer ce qui fonctionne encore un peu chez nous. Il nous faudra être très vigilants. Pour inverser réellement la courbe dans des départements comme le nôtre, ce ne sont pas de tout petits pas qu'il faut faire, mais de grandes enjambées.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, mes chers collègues, la motion que j'avais présentée, au nom du groupe, il y a un an devant votre Assemblée et qui avait été adoptée à l'unanimité. Cette motion tirait déjà le signal d'alarme. Pour celles et ceux qui l'auraient oubliée, je vais en citer quelques passages. Il était écrit qu'en plus de la désertification médicale, « de nombreux territoires ruraux sont menacés de devenir ainsi de vrais déserts

économiques, des déserts d'emplois, des déserts scolaires et, finalement, des déserts démographiques où il ne restera plus que des retraités plus ou moins valides et des résidences secondaires occupées quelques semaines par an ». Et la motion d'ajouter « les populations de ces territoires se sentent aujourd'hui délaissées, voire abandonnées et on en voit la traduction aux élections ». Nous risquons d'ailleurs d'en voir une nouvelle traduction aux prochaines élections.

La motion disait aussi : « parallèlement, les activités économiques, les emplois, les professionnels de santé, les établissements d'enseignement et de formation professionnelle, les services publics de l'Etat et, finalement, la population, se concentrent toujours davantage dans les métropoles, avec les coûts très élevés que cela engendre, notamment pour aménager les infrastructures de transport, construire des logements et des équipements publics, ainsi qu'assurer la sécurité ».

La motion soulignait déjà que les aides apportées aux territoires les plus ruraux étaient « insuffisantes pour enrayer leur déclin économique et démographique », que « des mesures structurelles et pérennes étaient nécessaires pour sortir ces territoires du cercle vicieux de la désertification », autrement dit, pour assurer une cohésion des territoires.

Il y a un an, cette motion demandait « des allègements et des exonérations fiscales allant jusqu'à la zone franche pour les entreprises, les artisans et les commerçants installés dans les territoires les moins peuplés, ce qui couvrirait plus des deux tiers de la Corrèze ». Il était précisé que « cette équité fiscale serait financée par un fonds alimenté par les activités économiques et l'augmentation de la population dans les territoires déjà les plus peuplés. On appellerait cela la cohésion des territoires ». On l'attend toujours. Et ce ne sont pas les mesures annoncées hier matin par le Chef de l'Etat qui changeront grand-chose. Ce que nous voulons, c'est du concret, maintenant.

J'en viens maintenant aux quelques rapports de notre séance plénière.

Vous présentez, Monsieur le Président, un Plan Santé, sur le modèle de ce qui a été mis en place en Saône-et-Loire notamment, avec la création d'un pôle à Egletons et de deux antennes, l'une à Bugeat ou Sornac, l'autre à Neuvic ou Bort, pour un total de dix médecins salariés. C'est tout à fait louable.

Vous prévoyez d'ouvrir le pôle d'Egletons au début de l'an prochain, c'est-à-dire dans quelques mois. Tout comme les territoires ruraux en sont à peu près au même point de désertification et comme ils mettent tous en place des dispositifs incitatifs pour essayer d'y remédier et d'attirer des médecins dans les campagnes, je doute que vous arriviez facilement, bien que je le souhaite, à trouver dix médecins qui acceptent de venir s'installer à Egletons, Bugeat ou Neuvic.

J'ai une question complémentaire, Monsieur le Président, sur le territoire tulliste. Vous connaissez bien cette ville et la difficulté qui est la sienne en termes de démographie médicale. J'aurais aimé que le Conseil Départemental nous convie à ses réunions et préparations pour, éventuellement, intégrer ce dispositif. Après tout, la Corrèze, c'est aussi Tulle.

Sur la vingtaine de communes corréziennes qui ont créé des Maisons de Santé (vous en avez été un précurseur, Cher Pascal COSTE), quelques-unes sont encore en projet (nous en savons quelque chose) car les rares médecins volontaires pour s'installer en zone déficitaire, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, français ou étrangers, préfèrent aller dans des territoires où il leur sera plus facile, par exemple, de trouver un emploi pour leur conjoint ou leur conjointe. Il n'est pas sûr que le fait d'être salarié soit suffisant pour en convaincre beaucoup. Il faut bien commencer.

Je souhaite bien entendu que ce projet réussisse. Rendez-vous dans un an pour tirer un premier bilan et ainsi, faire le point sur cette situation.

Je reste convaincu que, dans des départements comme le nôtre, nous ne parviendrons pas réellement à supprimer les déserts médicaux si nous n'imposons pas aux jeunes médecins, malgré l'hostilité du lobby et des syndicats médicaux, l'obligation d'exercer, pendant cinq ans par exemple, dans une zone déficitaire. Je sais que c'est difficile ; nous l'avons tenté entre 2012 et 2018 et avons échoué. Bien entendu, il faudra continuer à ramer, ramer et encore ramer, tant que des mesures très fortes de l'Etat ne permettront pas à des départements comme le nôtre de remonter la pente de l'emploi et de la population.

Pour l'insertion, c'est la même chose : il est plus facile d'insérer des bénéficiaires du rSa et autres chômeurs quand ils sont formés à des métiers ou qu'il y a de la demande et quand le nombre d'emplois est en augmentation sur le territoire. Je reconnais que des efforts sont faits par le Département. Les résultats restent toutefois difficiles à mesurer. Je souhaite que vous nous présentiez la situation des ex-bénéficiaires du rSa un an après leur sortie du dispositif pour entrer en formation ou dans un emploi. C'est ainsi que nous pourrions apprécier réellement l'efficacité de votre action d'insertion.

Quelques mots sur l'autonomie : vous avez amputé de près de 5,5 M€ en deux ans, sur 2016 et 2017, les dépenses consacrées à l'autonomie et avez prévu de les faire baisser encore de près de 1 M€ cette année, alors que le nombre de personnes très âgées est en augmentation continue dans notre Département et qu'il va continuer à augmenter dans les années qui viennent.

Comment faites-vous ? C'est très simple. Vous avez réduit les aides apportées aux personnes en perte d'autonomie et le nombre de personnes qui en bénéficient. Je conçois, bien entendu, qu'il faille contrôler la réalité du besoin de ces aides, mais fallait-il taxer ces personnes, comme vous l'avez fait, en leur imposant ce que vous avez appelé une contribution aux comptes publics de la Nation ? Je ne le crois pas.

Je crois en revanche que c'est à l'Etat de mieux financer les allocations individuelles de solidarité comme l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), qui sont versées par les départements. C'est une vieille bataille de l'Association des Départements de France, à laquelle nous avons participé. Il est vrai que l'Etat peut difficilement à la fois réduire ses recettes en supprimant l'Impôt sur la Fortune et augmenter les dotations versées aux départements pour les personnes en perte d'autonomie. C'est un choix, ce n'est pas le nôtre.

Ce qui est sûr, c'est qu'avec le vieillissement de la population corrézienne, plus accentué que presque partout ailleurs, les besoins et donc les dépenses vont augmenter dans les prochaines années, aussi bien pour le maintien au domicile que pour l'hébergement en établissement. Nous verrons ce qu'il sortira du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2018-2022, dont nous souhaitons naturellement être associés à l'élaboration.

J'en arrive à la cerise sur le gâteau : la création d'une réserve départementale de biodiversité à Argentat. Nous avons déjà une réserve mondiale de biosphère avec la vallée de la Dordogne dans sa partie corrézienne et au-delà, nous allons en plus avoir une réserve départementale. C'est formidable.

La réserve mondiale ne nous avait rien coûté ; la réserve départementale va coûter 4,5 M€. Je comprends, bien sûr, la nécessité de reconverter le site d'exploitation des Gravières d'Argentat. Je comprends l'intérêt écologique de rendre à la nature ce site exploité pendant des décennies par des entreprises pour fournir de quoi faire des routes goudronnées et des parpaings. S'agissant des valorisations pédagogiques et touristiques de la future réserve, elles sont toutefois encore bien floues et restent donc à préciser.

Je comprends aussi l'intérêt politique que vous avez à afficher cette opération devant les militants écologistes et à impliquer ces derniers à sa mise en œuvre, mais je m'interroge sur le montant très élevé des sommes à engager sur ce projet de 4,5 M€ alors que vous réduisez les dépenses nécessaires comme celles des aides pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Il était déjà tout à fait anormal que vous ayez fait un cadeau de 500 000 € à l'entreprise qui va continuer à exploiter le site jusqu'à la fin de l'an prochain alors que le service des domaines avait estimé la valeur du site à 170 000 €. Que le Département ne paie pas de sa poche les 4 M€ que coûtera la rénovation du site, c'est la moindre des choses. Mais il nous est demandé de nous engager dans cette opération sans savoir à quelle hauteur elle sera subventionnée, autrement dit sans savoir quelle sera la facture réelle pour le Département. 400 000 € ? 1 M€ ? 1,5 M€ ? 2 M€ ? Nous l'ignorons. Dites-nous tout.

Cela pose un vrai problème de s'engager dans cette opération sans le savoir alors que, dans le même temps, vous réduisez des dépenses dans des domaines qui concernent la vie quotidienne des Corréziennes et des Corréziens.

J'espère ne pas avoir été trop long. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRESIDENT – Merci Bernard. Christophe.

M. ARFEUILLERE – Merci Président.

Mes chers collègues, comme vous le savez, notre Assemblée Départementale se réunit dans un contexte social pesant. Près d'un an et demi après l'arrivée du Gouvernement, le nouveau monde poursuit son action tout en restant déconnecté des territoires et des attentes de nos concitoyens. Pourtant, à l'heure où de nombreux services s'éloignent et où nos concitoyens perdent confiance en la parole politique, l'action de proximité et le respect des engagements pris sont plus que jamais essentiels et guident notre politique depuis plus de trois ans.

Autre priorité pour répondre aux attentes et aux besoins des Corrèziens : être à leur écoute en leur proposant des actions adaptées au plus près des territoires partout dans notre Département.

La proximité, c'est d'abord nos maires et nos élus municipaux, qui ne se sentent plus considérés par le Gouvernement. Je pense tout particulièrement aux maires des petites communes, qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour exercer leur fonction au fil des années. En atteste le souhait de nombreux élus locaux de ne pas se représenter lors des prochaines élections municipales, épuisés par la technocratie parisienne qui les asphyxie financièrement, comme l'a rappelé notre Président Départemental de l'Association des Maires, Jean-Jacques DUMAS.

Face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, il est de notre devoir de soutenir les communes et d'accompagner les maires dans leurs projets. C'est le sens de notre nouvelle politique d'aide aux communes et intercommunalités, qui permettra le financement de 1 860 projets, pour un montant de 4 M€ sur trois ans.

Depuis un mois, notre Président, Pascal COSTE, et nos collègues Conseillers Départementaux se rendent dans les différents cantons pour signer des contrats de solidarité communale et de cohésion territoriale. Solidarité communale et Cohésion des territoires : ces noms de contrats n'ont pas été choisis au hasard. Ils marquent notre attachement à la commune pour mettre en œuvre les projets de proximité et positionnent les intercommunalités pour des projets structurants. Ces contrats ont été établis en concertation étroite avec les élus pour prendre en compte l'ensemble des projets spécifiques et prioritaires de chaque commune et intercommunalité.

La proximité est aussi essentielle dans le cadre de nos politiques de santé ; c'est l'objectif de notre nouveau Plan Ambitions Santé Corrèze, qui vous sera présenté aujourd'hui. Face à la pénurie de médecins généralistes, nous avons fait le choix de nous mobiliser pour assurer une médecine de proximité sur les territoires en recrutant de nouveaux médecins pour pérenniser notre offre de santé.

La proximité, nous la mettons aussi en œuvre pour l'accompagnement des plus fragiles à travers, notamment, notre politique d'emploi et d'insertion professionnelle. Depuis trois ans, les résultats sont très encourageants en ce qui concerne l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et bénéficiaires du rSa. Ils sont le fruit d'un travail de terrain, avec un accompagnement au plus près des bénéficiaires du rSa au sein des maisons de solidarité départementale.

En complément, nous travaillons main dans la main avec les entreprises de nos territoires pour mieux connaître leurs besoins et y répondre, comme nous l'avons fait, la semaine dernière, sur le bassin d'Egletons avec le forum BOOST Emploi, ou très bientôt à Objat, avec les prochaines Clés de l'emploi.

La proximité, nous l'avons également remise au cœur de la politique culturelle pour répondre à notre engagement d'une culture pour tous et partout. Avec les Actions Culturelles des Territoires (ACT), nous sommes passés d'un système centralisé au Département à une répartition des subventions proposée par nous, les Conseillers Départementaux, qui avons la connaissance de la vie associative de nos territoires.

Mener une action de proximité, c'est aussi garantir à chacun l'accès au numérique. Nous mettons en œuvre cet engagement via le programme Corrèze 100 % fibre, pour le très haut débit partout et pour tous. Nous avons fait le choix clair de raccorder en priorité les zones rurales, actuellement les moins bien desservies.

Enfin, la proximité est indispensable à notre système de secours et de sécurité. Ainsi, je tiens à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers de la Corrèze. Je salue notamment les 1 300 volontaires du territoire départemental, dont l'engagement et le courage assurent au quotidien la sécurité des Corrèziens. 33 des 36 Centres d'Incendie et de Secours ne fonctionnent qu'avec des sapeurs-pompiers volontaires.

Tout comme nos concitoyens, nous sommes très attachés à ce service public, qui fait ses preuves depuis des années. Toutefois, une récente décision européenne voudrait remettre en cause ce système basé sur le volontariat, notamment en zones rurales. Aussi, afin de faire perdurer ce service public de proximité, je vous proposerai, durant la séance, d'adopter une délibération de soutien à nos sapeurs-pompiers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Sans autre intervention de votre part, je souhaiterais apporter quelques éléments de réponse.

Je partage pleinement les constats qui ont été faits, que ce soit par notre collègue Bernard COMBES ou par Christophe ARFEUILLERE.

Ce qui nous différencie le plus, Bernard, dans nos visions aujourd'hui, c'est que je ne fais pas partie des défaitistes ou des résignés. Nous avons à porter haut et fort les couleurs des départements comme les nôtres, qui sont difficiles. Nous discutons actuellement avec la Creuse et la Lozère, départements de notre strate. L'exercice est très intéressant, en ce qu'il nous permet de confronter nos difficultés et de mettre à jour le caractère innovant de nos territoires avec les moyens qui sont les leurs.

Un combat nous rassemble : nous avons besoin, plus que jamais, d'un Etat fort. Si les *gilets jaunes* remettent en cause le système, les institutions, les élus, le Gouvernement, ils mettent en même temps en lumière notre besoin de davantage d'Etat. S'agissant du Pôle graphique, j'ai vu Madame DARRIEUSSECQ au Congrès des Maires et la verrai demain soir au stade à Mont-de-Marsan ; elle devrait annoncer des choses, mais rien n'est certain. J'espère voir le travail conjoint porter ces fruits, mais nous devons être attentifs en permanence.

Le Pôle graphique a été mis en place par un Gouvernement pour pallier les difficultés générées par des choix industriels éloignés de la Corrèze, mais nous voyons qu'en permanence, il faut se battre pour préserver les acquis d'hier, sans cesse remis en cause ; c'est le plus difficile. Le sujet du Pôle graphique, comme d'autres, n'aurait pas dû être remis sur la table. Pourquoi systématiquement ennuyer les plus pauvres ? D'autant que ceux qui sont le plus en difficulté sont certainement les plus reconnaissants, car ils mesurent la valeur des choses peut-être mieux que ceux qui vivent l'appauvrissement.

Effectivement, il ne faut pas être défaitiste ou résigné. Nous connaissons les règles du jeu, lesquelles s'amplifient avec ce Gouvernement inventeur du technocentre. Après la droite et la gauche, la technostructure dans toute sa puissance nous gouverne. Nous avons besoin de technostructure, mais ce n'est pas à elle de faire des choix politiques, stratégiques d'aménagement. Elle est davantage là pour appliquer, une fois que les *sachants* se sont prononcés, les politiques décidées par les élus.

La transition écologique est un fait non remis en cause par les individus responsables, mais la question de la fiscalité écologique, dans le cadre de la transition écologique, constitue la double peine. Alors qu'il faut faire l'effort de changer ses comportements, on vient vous assommer à coup de fiscalité. A Bordeaux, où j'étais vendredi dernier, un expert membre du GEC (Groupe d'Expertise Conseils) a réexposé le sujet (je compte le faire venir ici) en indiquant que la fiscalité écologique, en période de transition, apparaît comme punitive. Dès lors, on peut comprendre que nos concitoyens s'en détournent.

Je fais partie de ceux qui siègent, pour les départements, au Conseil National de Transition Ecologique. J'ai manqué peu de séances, mais j'étais absent à celle d'hier parce la proposition du Président de la République d'un Théodule, haut comité de la transition écologique, m'apparaît comme une solution inadaptée aux besoins du jour. Je souhaite que nous puissions travailler à la transition écologique, à la condition que la technostructure qui travaille à ce sujet change radicalement de précepte.

La motion évoquée par Bernard, les propos exprimés par les uns et les autres se rejoignent : nous ne ferons pas de transition écologique sans changer de préceptes. Ma proposition, exprimée depuis un moment, est la suivante : si nous ne sommes pas en capacité, demain, d'imposer des quotas d'énergie et des quotas d'eau, notamment aux métropoles, on ne changera pas les préceptes de la transition écologique.

Au conseil de l'Agence de l'Eau, où nous serons demain, nous faisons en sorte de mettre une année de budget sur la restructuration des réseaux sur la seule métropole bordelaise et les collectivités avoisinantes, ce qui représente 30 M€. A Bordeaux, 30 M€ d'aides de l'Agence représentent 0,6 centime sur le prix de l'eau ; la restructuration au syndicat des Eaux de Roche de Vic, 1 € du mètre cube. La restructuration au Puy des Fourches pour le Pays de Tulle et toute la Corrèze avoisine les 1 € et on nous dit qu'on aura droit à 50 % d'aides, comme les autres.

Dans la réforme prévue à Bordeaux, on intègre, très facilement, 30 000 logements de plus par an, 20 000 à Toulouse. Les personnes de Bordeaux, de droite comme de gauche, évoquent un scénario au fil de l'eau. Or, la transition écologique ne constitue pas un scénario au fil de l'eau, mais un scénario très volontariste de changement des comportements et donc de changement très profond des règles d'aménagement du territoire. Si vous dites, demain, à Bordeaux, à Toulouse, ou à d'autres métropoles : « *vous n'aurez plus le droit à davantage de mètres cubes* », je suis pour la territorialisation de l'énergie, les entreprises privilégieront les territoires leur offrant eau et énergie et donc vecteurs d'emploi.

A part MACRON, personne ne croit à la théorie du ruissellement. Soit on reste au fil de l'eau à constater, soit on prend et on change véritablement les préceptes de l'aménagement du territoire. C'est aussi ce que nous attendons en termes d'engagements pour la transition écologique. Développer l'emploi à Tulle Agglomération permettra, demain, d'y mettre du transport urbain et du transport collectif que nous serons à même de financer. Le futur modèle de transition écologique doit vivre sans aides, sous peine de ruiner l'Etat.

Nous sommes très remontés. Demander la démission de MACRON, d'accord, mais après ? Élire Marine ? Il a été élu légitimement il y a un an. Nous sommes tous responsables de ce sentiment actuel. L'essence de cette rébellion de certains, nous la comprenons. Nous avons besoin d'encadrer. Nous avons commencé par rire de la façon dont le Gouvernement attaque les partis en chargeant les départements. Puis il a laminé les corps intermédiaires, supprimé les crédits aux Chambres du Commerce, alourdi l'agriculture, les métiers, remis en cause les syndicats.

Laurent a tendu la main, proposant de se mettre autour de la table pour discuter avec des représentants de la classe populaire de l'acceptabilité sociale de la transition écologique. Cette proposition a été balayée d'un revers de la main, comme dans la crise de la SNCF. Il devra finir par parler avec le peuple. Ses attaques vis-à-vis des élus et sur la capacité des collectivités de faire tampon vis-à-vis des mauvais choix de l'Etat, sa façon de nous narguer sur nos rémunérations et émoluments, ces propos d'une démagogie terrible sont la meilleure façon d'aboutir au populisme généralisé aux prochaines élections européennes.

En évoquant la gravité de la situation actuelle, nous tirons une sonnette d'alarme, qui est celle de la responsabilité des uns et des autres, sans mettre d'huile sur le feu alors que l'occasion ne manque pas.

S'agissant du Centre de Santé, nous y reviendrons tout à l'heure.

Concernant la réserve de biodiversité, nous sommes prêts à investir jusqu'à 2 M€ si nous ne parvenons pas, demain, à mobiliser les fonds européens et autres, d'où un scénario d'aides a minima. Nous travaillons à obtenir 900 000 € sur les fonds Life, tandis que le dossier de réserve de biodiversité dégage, sur ces mêmes fonds, 8,9 M€. Le projet de renaturation des Gravières, associé au transfert des cailloux en aval du barrage de Bergerac que nous avons

débloqué avec EDF, permettront de redéposer le dossier, qui s'est vu retoquer une première fois à E.P.I.DOR (Etablissement Public Interdépartemental Dordogne). Le projet générera donc, s'il est validé, 8,9 M€ de fonds européens. Sur deux années et 80 M€ du Département, oui, nous sommes prêts à mettre 2 M€ et ce, y compris en allant chercher d'autres crédits. Ce point sera repris dans les débats à venir.

Roger.

M. CHASSAGNARD – J'adhère complètement à vos propos, notamment s'agissant de la technostructure parisienne et des très hauts fonctionnaires, dont nous sommes victimes, sujet dont j'ai discuté avec François BAROIN et André LAIGNEL.

Hier, à Bercy ou dans d'autres structures parisiennes, ces très hauts fonctionnaires faisaient preuve de politesse. Aujourd'hui, trois d'entre eux parlent au Président et le conseillent. Nous leur devons notamment les 80 km/h, mesure que nous avons unanimement critiquée et à propos de laquelle ils affirment qu'elle a fait baisser le nombre de victimes de la route. J'en ai discuté avec des gendarmes, qui indiquent que ce n'est pas le cas en Corrèze. En outre, les résultats de l'évaluation de cette mesure ne seront connus qu'au mois de mai. Voici comment les Français sont pris pour des imbéciles, ce que beaucoup dénoncent au travers du port du gilet jaune et d'autres actions.

Sur la transition écologique, il me semblerait intéressant et important de faire s'exprimer des techniciens plutôt que des technocrates. L'émission de CO₂ au niveau des logements représente 46 % de la pollution nationale ; elle constitue donc un vrai sujet. Alors même que l'Etat a baissé en janvier, puis supprimé en juillet les aides sur l'isolation, il vient dire aux Français qu'ils doivent changer de chaudière, etc. Ce qui pollue le moins est l'énergie que l'on ne consomme pas et celle qui permettra de retrouver du pouvoir d'achat au niveau national et corrézien. Il est important de retravailler sur l'isolation des bâtiments, de redonner des subventions conséquentes et, au niveau du logement social comme du parc privé, du pouvoir d'achat à tous ces individus en souffrance. Sur ma commune, des habitants programment leur thermostat d'ambiance à 14°C. Imaginez-vous vivre dans ces conditions.

Cette transition inclut, par ailleurs, le transport et le déplacement des individus et des marchandises. Quand vous vous rendez à Paris, vous remarquez les gares de triage vides de tout wagon de transport. Sachez que le transport par train est 375 fois moins énergivore que le transport par camion et 915 fois moins que le transport par bateau. Comment avons-nous laissé faire cela ? GEODIS et SERNAM constituent le plus gros transporteur français et le plus gros parc de camions, or 56 % des chauffeurs de ces sociétés sont étrangers. Cherchez l'erreur. Ce sujet appelle à une vraie prise de conscience et de décision de la part des élus et, notamment, des responsables au niveau national.

Tu évoquais le ruissellement : nous sommes victimes du parisianisme. Les discussions en Congrès des Maires révèlent une incroyable méconnaissance des territoires ruraux qui nous pousserait presque à proposer à certains de passer huit jours avec nous pour leur montrer la vraie vie. Le ruissellement varie avec la hauteur de la montagne. Si le haut peut être très humide, il peut y avoir une sécheresse terrible en bas, ce vers quoi le Président de la République nous amène.

M. COMBES – Le constat que nous faisons, les uns et les autres, élus locaux, de la difficulté de nos concitoyens à vivre aujourd'hui doit être pris en compte. Si la distance entre les grands élus et le peuple s'accroît, elle s'étend vis-à-vis de tous les autres. Cette crise sociale et démocratique est immense. Ceux que nous jugeons « hors sol » ont-ils été au sol à un moment donné ? Vous avez beau changer la moquette de l'Élysée, cela alourdit largement le bruit des bottes.

En dix-huit mois, le Gouvernement MACRON/PHILIPPE aura thatcherisé la France, l'aura rendue hystérique et en grand danger. Air Nouveau Monde s'est crashé sur le Mont Gilets Jaunes. Depuis lors, la compagnie des arrogants est en liquidation judiciaire et idéologique, ce qui m'ennuie beaucoup. Les 308 élèves du groupe LREM/Palais Bourbon sont sains et saufs et tant mieux ; nous en aurons besoin le moment venu.

Je note qu'il est très compliqué à la fois pour les parlementaires d'agir et pour les dirigeants nationaux de s'exprimer et de faire entendre une vraie parole. MACRON est tombé du banchou. Cela nous aidera-t-il ? Je n'en suis pas certain.

Dans ce crash d'Air Nouveau Monde sur le Mont Gilets Jaunes, VALLS s'est catapulté en Catalogne, sûrement pour de bonnes raisons, COLLOMB et HULOT ont pris le toboggan de l'avion avant qu'il ne se crashe, ce qui ne nous aide pas. Dieu merci, COLLOMB est remplacé par CASTANER, qui est capable de dire qu'il y avait, samedi dernier, 106 301 manifestants dans le pays. Un Ministre ayant cette capacité de comptage à l'unité près doit faire l'objet d'applaudissements en fin de séance, car cela signifie qu'il est le plus fort de tous. De tous les Ministres de l'Intérieur, jamais aucun n'avait aussi bien compté, y compris Charles PASQUA.

VALLS en Catalogne, HULOT et COLLOMB sur le toboggan, le PS (Parti Socialiste) qui bégaie... J'ai entendu ce matin Ségolène ROYAL ; elle pourrait constituer, peut-être, une sorte de recours. WAUQUIEZ n'est pas redescendu du Mont Mézenc. Les extrémistes soufflent sur les réacteurs, ce dont nous voyons les conséquences. Tout cela est très inquiétant. Je vois ce peuple désespéré autour de nous, vous le voyez aussi. Il faut que nous agissions.

Sur la transition écologique, je fais une proposition : installons une station de gare à Malemort, sujet évoqué depuis des années. Pourquoi n'y sommes-nous jamais parvenus, alors même que les trois quarts de ceux qui habitent dans le Pays de Brive et qui viennent travailler dans le Pays de Tulle n'iront pas sur le site du pôle intermodal de la gare de Brive du fait des trente minutes de trajet pour y parvenir quand, dans le même temps, ils peuvent relier Tulle ? Pourquoi nous, Ville de Malemort, Département, Région, Gouvernement, ne sommes-nous pas parvenus à installer une petite station avec parking adjacent, accessible facilement, alors que nous avons amélioré la ligne Tulle-Brive (27 allers et retours quotidiens) grâce à un investissement conséquent ? J'ignore si des projets simples comme l'est celui-ci nécessiteront trois mois de conférences territoriales à endormir les foules, mais je ne m'imagine pas revenir place Roosevelt, devant la Préfecture, pour répéter des propos tenus par les uns et les autres un milliard de fois.

Ou nous réalisons des choses simples avec les moyens nécessaires, nous inaugurons et suite à quoi, la vie continue, ou il ne sert à rien d'être élu. Derrière chaque projet, dans ce territoire, un ou plusieurs élus ont travaillé. Nous pouvons nous débrouiller seuls, à condition d'être aidés.

Bonne chance au banchou.

M. CHASSAGNARD – Très rapidement, par rapport à ce que tu as dit, Pascal, sur la nécessité de conserver un optimisme raisonnable : je suis très inquiet de voir, autour de nous, des personnes qui sont à l'€ près. Elles seront non seulement impactées par les mesures prises en matière énergétique, mais aussi et de manière brutale, par les retenues à la source qui seront effectives dès le mois de janvier, amputant leur salaire de 100, 200, voire 300 €.

J'ai évoqué le sujet avec la DRH (Direction des Ressources Humaines) d'une grosse entreprise de travaux publics, qui m'expliquait que les salariés avaient l'habitude de payer l'impôt avec leur prime de fin d'année. La nécessité de se serrer encore davantage la ceinture pourrait avoir un effet détonnant, dont Monsieur MACRON devrait prendre conscience dès à présent afin d'éviter que la prévision de l'ex-Maire de Lyon (qui avait, au moment de son départ, affirmé qu'une révolution était inévitable en cas de non-changement de politique) se réalise. J'espère qu'il se trompe.

M. LE PRESIDENT – Bernard, tu as utilisé le mot juste. « *Station à Malemort* » : c'est tout à fait cela. Jusqu'ici, les choses n'ont pas été présentées ainsi. La bureaucratie dit qu'un train TER (Transport Express Régional) nécessite certaines infrastructures, etc. Quelle est la différence, pour le citoyen lambda, entre ce TER bleu qui circule et une rame de tram à Paris ou ailleurs ? Il n'y en a pas. Quand on s'arrête à une station, on trouve un trottoir surélevé, un petit abri et parfois, un parking. Dans notre système bureaucratique, chaque acteur, SNCF, Région, a sa prérogative, les autorisations à obtenir sont innombrables. C'est de cela que nous mourrons. En soi, les infrastructures à installer sont sommaires ; de l'incapacité de réaliser ces choses simples naît ce sentiment d'injustice. C'est, précisément, la difficulté que nous rencontrons au quotidien et que nous avons travaillée dans le cadre du contrat de transition écologique. Pour un certain nombre d'administrations ou de corps d'Etat, modifier des routines par bon sens relève de l'insurmontable.

Sur le deuxième sujet, Bernard : d'ordinaire le banchou est fait pour le gagnou. Quand le gagnou est sur le banchou, c'est mauvais temps. Je ne suis pas sûr qu'il soit tombé du banchou, parce qu'il n'y est pas encore monté. Mais qui dit que l'histoire ne l'y amènera pas !

Marilou, rapport 101.

RAPPORT N° 101

PLAN « AMBITIONS SANTÉ CORRÈZE »

Mme PADILLA-RATELADE – Monsieur le Président, vous l'avez dit : la santé figure aujourd'hui parmi les principales préoccupations des Corrèziens. L'attente est grande et appelle la mobilisation de tous les acteurs publics et privés intervenant dans ce domaine.

Comme de nombreux territoires, la Corrèze est touchée par le phénomène de désertification médicale, qui risque encore de s'amplifier dans les années à venir.

En avril dernier, nous vous présentions les premiers éléments de diagnostic et de réflexion sur une politique départementale de santé. Si l'offre hospitalière et médico-sociale s'avère très satisfaisante dans notre Département, il n'en va pas de même pour l'accès aux soins de proximité en médecine générale. Une très grande partie du territoire est classée en zone déficitaire par l'ARS.

Vous le disiez, 35 % des médecins corrèziens sont âgés de plus de 65 ans et un médecin sur quatre devrait cesser son activité d'ici 2025. Il nous faut donc agir pour garantir à tous les Corrèziens, quel que soit leur lieu d'habitation, un accès à des soins de qualité et de proximité.

Nous vous proposons donc aujourd'hui l'adoption d'un plan Ambitions Santé Corrèze, qui s'inscrit en complémentarité avec toutes les actions et initiatives existantes sur nos territoires. Il a été établi ces derniers mois, en concertation avec tous nos partenaires : ARS, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), Ordre des Médecins, professionnels de santé et élus des territoires fragiles.

Ce plan se développera autour de quatre actions phares :

- la création du Centre Départemental de Santé, qui sera nommé Corrèze Santé ;
- le soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels ;
- des mesures d'accompagnement financier des étudiants et des internes en médecine pour favoriser leur installation en Corrèze ;
- enfin, la nomination d'un coordonateur départemental et la création d'un guichet unique pour faciliter les démarches d'installation des médecins.

S'agissant tout d'abord du Centre Départemental "Corrèze Santé", il permettra de garantir une offre de soins de proximité sur les territoires déficients. Les sites ont été choisis au vu des diagnostics territoriaux, avec trois premières implantations pour démarrer au début de l'année 2019 avec une montée en charge progressive :

- un centre principal basé à Egletons, au centre du Département et au cœur de la zone déficitaire prioritaire définie par l'ARS ;
- une antenne sur le secteur Haute Dordogne pour rayonner sur Neuvic et Bort-les-Orgues ;
- une antenne sur le secteur Monédières-Millesources pour rayonner sur Sornac, Bugeat, et Chamberet.

Notre objectif est de recruter dix médecins généralistes.

Ce centre s'appuiera sur les maisons et pôles de santé existants. Son déploiement sera pensé de manière souple pour permettre le rayonnement sur les territoires en carence, l'ouverture ou la fermeture d'antennes en fonction des besoins, sans créer de concurrence entre les différents modes d'accès à la médecine générale.

L'organisation de "Corrèze Santé" reposera sur des principes clairs :

- une amplitude d'activité large, avec des consultations sur rendez-vous, des plages de consultations non programmées et des visites à domicile ;
- la participation à la permanence des soins aux côtés des autres professionnels de santé ;
- la pratique du tiers payant ;
- le développement d'actions de prévention et de santé publique, notamment en lien avec les compétences départementales (PMI -Protection Maternelle et Infantile-, personnes âgées et personnes handicapées).

Ce centre fera l'objet d'un budget annexe dédié, dont la création vous sera proposée tout à l'heure. Son financement sera assuré principalement par les recettes générées par les actes et des financements extérieurs (subventions, aides à l'équipement de l'ARS et dotations départementales). Répondant aux besoins de notre territoire, ce centre de santé innovant a été retenu par l'ARS suite à un appel à projets régional nous permettant de bénéficier d'une aide pour l'équipement.

Autre mesure de notre plan Ambitions Santé Corrèze : nous vous proposons que le Département soutienne l'implantation des maisons et pôles de santé pluri-professionnels en accordant une aide à l'investissement à hauteur de 20 % du coût du projet, plafonnée à 100 000 €.

Par ailleurs, nous proposons une série de mesures d'accompagnement pour aider les internes en médecine et futurs médecins à s'installer en Corrèze, avec notamment :

- une aide aux déplacements pour les internes en stage chez des médecins libéraux en zone déficitaire ;
- une aide aux étudiants de troisième cycle de médecine venant faire leur stage en Corrèze, avec l'attribution d'une bourse départementale contre 50 engagements d'activité à temps plein en libéral en centre ou en maison de santé ;
- une aide aux étudiants en médecine pour le stage obligatoire en PMI.

Pour coordonner l'ensemble de ce plan et promouvoir notre Département et sa politique santé auprès des professionnels et des étudiants, nous vous proposons la nomination d'un coordonateur départemental, mission confiée au médecin-chef santé prévention de la collectivité dès le mois de décembre. Ce coordonateur sera notamment chargé d'animer, avec les services départementaux, un guichet unique départemental pour faciliter les démarches d'installation des médecins et de leur famille en Corrèze.

A la mesure des enjeux de notre territoire, ce plan global s'appuie sur des dispositifs innovants et des actions phares et complémentaires à celles mises en place par nos partenaires, acteurs publics et privés du domaine de la santé.

A travers ce plan Ambitions Santé Corrèze, nous sommes déterminés à agir pour assurer aux Corrèziens l'accès à des soins de qualité et de proximité et garantir ainsi la solidarité entre les Corrèziens et les territoires.

M. COMBES – Chers collègues, ce point montre une prise en compte réelle et réaliste des sujets liés à la santé et à l'accès aux soins. Je tenais à souligner le caractère ambitieux de ce plan, derrière lequel nous tenterons de caler les éléments de détail.

J'ai une réserve sur notre capacité future à recruter ces médecins. Vous avez dit qu'il faudrait éviter au maximum les recrutements dans le Département. Pourquoi cela ? Si nous les recrutons dans le Département, ils quitteront l'endroit où ils se trouvent pour exercer une médecine territoriale au sens du fonctionnaire territorial, ce qui reviendrait à enlever ailleurs ce que nous avons essayé de mettre. Il est donc très important d'embaucher des médecins de l'extérieur. A ce titre, nous devons examiner les modalités de recrutement, de manière à éviter d'assécher d'autres territoires.

Sur les implantations, un centre principal à Egletons avec six médecins et l'équipe administrative, une antenne à Sornac-Bugeat avec un médecin et une antenne à Neuvic/Bort me paraissent répondre aux nécessités territoriales.

J'ai une question sur la mise à disposition ou le loyer, éventuellement réglé par le Département, dans les locaux d'Egletons.

Le choix de l'implantation Neuvic/Bort, me surprend. Il ne s'agit pas d'une zone prioritaire, mais d'une zone d'accompagnement complémentaire où les projections en termes de démographie des médecins ne sont pas les plus dramatiques. Je fais donc cette remarque dénuée de toute perfidie : il conviendrait d'éviter toute implantation politique, Monsieur le candidat aux sénatoriales, et se garder de toute tendance de ce type.

Je tiens beaucoup au soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires que vous proposez. Vous apporterez 20 % du coût du projet avec un plafond à 100 000 €, ce qui constitue une réponse tangible et pertinente.

Le soutien à l'installation des étudiants en médecine constitue un vrai sujet correspondant à nos besoins. Avec l'arrêt du numerus clausus, nous pouvons compter sur un apport d'étudiants en médecine issus du peuple qui ont besoin de pouvoir financer leurs études.

J'ajouterais, à propos des sites, que les villes qui ont des besoins devraient pouvoir venir s'adosser à votre aide financière en préemptant des médecins à venir. Plus nous assurerons une bourse aux étudiants et étudiantes à la source, plus nous aurons de chance de les conserver et de s'assurer un remboursement maximal. Quand ils seront venus, ils auront du plaisir à y être. La Corrèze a en commun avec la ville de Tulle que l'on y vient en pleurant et on en repart en pleurant.

Les aides aux étudiants, les stages obligatoires de PMI me paraissent également très importants ; vous avez souligné des besoins réels.

Au niveau de la minorité départementale, nous sommes prêts à accompagner ce projet avec beaucoup d'énergie, mais aussi avec le souci d'une bonne répartition des besoins médicaux.

M. CHASSAGNARD – En ce qui concerne la carte que nous vous avons donnée au niveau de l'ARS, il semblerait que nous ayons une ORL, un médecin et un deuxième arrivant. C'est un souci.

Les maisons de santé sont ciblées, mais les maisons médicales retiendront-elles également l'attention ? Au niveau rural, il conviendrait d'installer également des maisons médicales.

M. LE PRESIDENT – Tu fais bien de le préciser, j'y reviendrai.

Il y a une erreur dans le rapport. Ce n'est pas 20 % d'aide pour 100 000 € hors taxes de travaux, mais 20 % d'aides dans la limite de 100 000 € d'aides.

Pour répondre à Roger : nous n'avons pas été d'une précision exemplaire sur ces sujets, précisément pour que nous puissions, notamment en milieu rural, aider aussi un Centre de Santé ; je pense à Sainte-Fortunade, qui n'est pas une maison de santé classique, mais qui est intégrée dans le pôle santé de Tulle, sur laquelle le Département s'est positionné et se positionnera également dans le cadre des 20 %. Evidemment, nous nous cantonnons au public et ne financerions pas des centres privés. Cette aide ne se limite donc pas aux seules MSP (Maisons Sociales de Proximité). Si nous atteignons 60 % d'aides sur le premier M€ et que la construction dépasse ou que nous décidons d'extensions demain, les 20 % pourront aller à part qui dépasse. C'est pourquoi, les termes de la proposition restent volontairement imprécis. Dans les modalités pratiques, nous intégrerons toutes ces subtilités.

Je voudrais apporter une précision. Le dossier administratif est complet, prévu avec six médecins au centre principal. Si les six médecins ne seront pas physiquement présents dans le centre principal, ils doivent y être rattachés, conformément à la règle des centres de santé.

L'ARS et la CPAM nous ont demandé de cibler en premier lieu les territoires prioritaires. Or, si la carte présentée n'est peut-être pas tout à fait exacte, les territoires de Neuvic et de Bort sont bien prioritaires. A Bort, les deux médecins partiront au 1^{er} janvier. La collectivité mettra à disposition les locaux de la MSP. A Neuvic, la situation est la même. A Sornac, la commune mettra à disposition son local. Concernant Monédières, l'organisation doit se structurer autour de la maison de Chamberet et, en fonction des besoins, il pourrait être recouru à la maison pluridisciplinaire de Chamberet.

Les locaux que nous louerons à l'office HLM, situés en face de la maison de santé, pour un travail en synergie, ne mettront à disposition des six médecins d'Egletons que trois bureaux. Un centre principal devant inclure au minimum trois médecins, les trois autres sont appelés à rayonner sur le territoire.

Sur Ussac et ses 5 000 habitants, les deux médecins sont partis du jour au lendemain. Mansac est confrontée à une situation similaire. Nous intervenons donc bien dans le cadre de sollicitations et non d'une carte politicienne. Sur Larche, le même scénario se profile. Dans ces communes qui ne se situent pas sur des territoires tendus, l'idée est de venir pallier certaines difficultés dans l'attente d'une solution émanant du privé et non pas de s'installer durablement.

Si je résume, il existe trois cas de figure :

- les territoires hypertendus ;
- Les territoires tendus, mais avec de vraies politiques structurées (Pays de Tulle, le secteur de Val'Dorgogne où une MPS va être ouverte) ;
- les territoires non fragiles, mais qui rencontrent un problème conjoncturel, tels qu'Ussac.

Si nous avons la capacité à recruter pour pallier temporairement des difficultés existantes, nous interviendrons dans cet ordre de priorités. Il s'agit donc d'un système souple. Notre ambition est que les médecins s'installent définitivement. Demain, les jeunes étudiants pourraient passer par une phase salariée, après quoi nous ferons en sorte qu'ils puissent redevenir libéraux. Nous nous féliciterions de voir s'étioler le centre de santé pour cause d'installation de médecins. Voilà comment est bâti ce schéma.

Sur le dernier point, celui des collectivités qui viendraient s'adosser au dispositif, je fais confiance à l'intelligence collective, comme nous l'avons démontré entre le Département et Tulle comme entre Tulle et le Département, notamment sur les aides à l'habitat. Bien entendu (Marilou acquiesce), nous sommes à la disposition des collectivités et en ferons la promotion collective au travers des futurs supports.

Marilou.

Mme PADILLA-RATELADE – Nos aides viendront en complément de celles qui existent déjà. Il peut donc s'imaginer que les collectivités qui le souhaitent, ou qui en ont les moyens, pourront appeler les étudiants à venir sur leur territoire.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour ce rapport ? ... Pas d'avis contraire. Je vous remercie.

Bien entendu, nous poursuivrons les Commissions de travail. Cédric LACHAUD a participé à quelques-unes d'entre elles. Il conviendra d'assurer un suivi régulier de toutes les actions.

*Le rapport n° 101 relatif au Plan Ambitions Santé Corrèze
est adopté à l'unanimité.*

Sur la politique départementale d'insertion, Gérard SOLER, rapport 102.

RAPPORT N° 102

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'INSERTION 2019-2021

M. SOLER – Depuis trois ans, nous avons fait de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes et des bénéficiaires du rSa notre priorité. Nous menons, pour ce faire, une politique volontariste et innovante pour favoriser l'insertion professionnelle en Corrèze.

En 2016, nous avons adopté notre Programme Départemental d'Insertion, décliné en un plan d'actions concrètes sur les territoires avec le Pacte Territorial d'Insertion.

Notre action se développe autour de quatre priorités :

- systématiser et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, notamment en renforçant le suivi et l'accompagnement social et professionnel, avec aujourd'hui une équipe de 90 professionnels mobilisés sur le terrain ;
- redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale, avec des actions favorisant la lutte contre l'isolement, la mobilité ou encore l'accès aux soins des personnes les plus fragiles ;
- mettre en lien l'insertion sociale et le développement économique, en travaillant notamment sur l'employabilité des bénéficiaires et en lien direct avec les entreprises, comme c'est le cas par nos forums BOOST Emploi et nos actions Les Clés de l'emploi afin d'accompagner les entreprises dans leur recherche de salariés ;
- renouveler les modes de gouvernance en tenant compte des spécificités de chacun de nos territoires et en travaillant plus étroitement avec nos partenaires.

Près de trois ans après la mise en œuvre de ce programme, nous avons réalisé l'évaluation de nos politiques et des orientations retenues afin d'en mesurer l'impact. Les résultats confirment le bilan positif des différentes actions mises en œuvre et les résultats très encourageants que nous observons depuis trois ans. En effet, depuis 2015, nous avons enregistré une baisse de 15,1 % du nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze, contre 6 % au niveau national. Cette dynamique s'est confirmée au premier semestre 2018 avec une baisse de 1,2 % en Corrèze, contre une stagnation au niveau national.

Au-delà de ces simples chiffres, nous pouvons aussi mesurer l'impact positif quant à la qualité des réponses que nous apportons aux bénéficiaires du rSa, avec des actions de proximité et des outils adaptés aux besoins de chacun.

Forts de ces résultats encourageants et alors que nos deux programmes arrivent à échéance en fin d'année, nous souhaitons poursuivre et même renforcer notre action pour maintenir cette dynamique.

Je vous propose donc de prolonger notre Pacte Territorial d'Insertion pour la période 2019-2021 et de renforcer notre politique départementale avec de nouvelles actions. Je citerai notamment :

- le développement des "clés de l'emploi" pour agir au plus près des besoins des entreprises en préparant les bénéficiaires du rSa au retour à l'emploi ;
 - la mise en place d'un "bus BOOST Emploi" pour aller au plus près des publics isolés qui rencontrent des difficultés de mobilité ;
 - un service "BOOST senior" dédié à l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui rencontrent des difficultés spécifiques de retour à l'emploi ;
 - une action renforcée sur la mobilité pour l'obtention du permis de conduire avec un programme d'accompagnement "Objectif permis" et une bourse au permis ;
-

- le développement de l'engagement citoyen sous la forme du volontariat ou du bénévolat pour permettre aux bénéficiaires du rSa de reprendre une activité, d'acquérir des compétences et d'expérimenter des situations d'emploi.

Ainsi, pour les trois prochaines années, nous poursuivons nos efforts en s'appuyant sur une politique qui a fait ses preuves, enrichie de nouvelles actions, pour améliorer encore l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, avec un objectif d'accès ou de retour à l'emploi.

Dans le cadre du Plan National Pauvreté-Précarité, les récentes annonces du Gouvernement font pleinement écho aux efforts et aux actions que nous portons depuis trois ans en Corrèze. Nous développons déjà une forme de service public de l'insertion tel que le Gouvernement souhaite l'instaurer.

Parmi les mesures envisagées par le Plan Pauvreté, de nombreuses ont déjà été pensées puis mises en œuvre, avec succès, par notre Département. C'est pourquoi, nous avons proposé au Gouvernement que la Corrèze soit territoire expérimental dans le domaine de l'insertion pour valoriser et partager notre expérience, et ainsi souscrire au fonds d'aide dédié aux départements volontaires.

M. LE PRESIDENT – Annick.

Mme TAYSSE – Merci, Monsieur le Président.

En matière d'insertion, nous notons votre déploiement d'ardeur sur le sujet, d'abord avec la contractualisation, que personne ne saurait contester car elle responsabilise les personnes qui sont accompagnées. Cette contractualisation n'a de valeur, cependant, que si elle s'assortit d'un accompagnement humain de qualité.

Nous observons la diversité et le nombre important de dispositifs et actions mis en œuvre :

- BOOST Emploi dans ses différentes déclinaisons (Jeunes, Seniors et forums), dispositif dont le bus BOOST Emploi vient assurer la mobilité ;
- Clés de l'emploi ;
- Attention portée à la prise en compte des freins à l'emploi (problèmes de santé ou de mobilité) ;
- Engagement citoyen ;
- Observatoire départemental.

Au regard de ce kaléidoscope, vous enregistrez des résultats tout à fait étonnants depuis 2016. Monsieur SOLER rappelait à l'instant que 15 % de bénéficiaires sortent du dispositif rSa contre 6 % en Métropole, taux qui atteindrait 20 % en 2018, alors que nous observons une stagnation au niveau national. Certes, la Corrèze n'est pas « la zone » – pour parler trivialement – mais, dans le même temps, les offres d'emploi n'y sont pas pléthoriques.

Ces chiffres appellent de notre part deux remarques :

- Les irréductibles Gaulois corréziens seraient-ils des fraudeurs impénitents qu'un brutal et salutaire accès d'autorité aurait remis en ordre de marche ?
- Plus sérieusement, il convient de questionner la fiabilité des indicateurs chiffrés. Le cœur du problème, nous en sommes tous d'accord, est un retour effectif vers l'emploi et non une sortie flash et illusoire ou une sortie sèche, qui propulserait les personnes hors du dispositif rSa, mais sans revenus.

Pour vérifier l'effectivité des dispositifs que vous proposez, il nous paraît impératif, sur le plan méthodologique, de mettre en place une observation dans la durée, idéalement à N+1. Les personnes qui sortent pour une formation valident-elles cette formation ? Rebondissent-elles, à terme, sur un emploi ? S'agissant de ceux intégrés par le biais d'un CDD (Contrat à Durée Déterminée), sur quelle durée le sont-ils ? Avec quelle faculté de rebond à terme ? Quant à ceux qui sont employés *via* un CDI (Contrat à Durée Indéterminée), combien sont-ils ? Il convient également de chiffrer les sorties sèches. Où sont-elles mentionnées ?

Cette observation longitudinale à N+1 est la seule qui pourrait rendre véritablement lisible et visible l'efficacité du dispositif. Ce score relativement étonnant peut recouvrir tout et son contraire : une formidable réussite comme une redoutable fabrique de précarité. Sans une rigueur méthodologique, les indicateurs chiffrés peuvent recouvrir des réalités diverses. Votre formidable Plan d'Insertion pourrait masquer une redoutable fabrique d'exclusion.

C'est pourquoi, nous proposons la mise à profit de l'Observatoire Départemental de l'Insertion pour mesurer l'effectivité du Plan en intégrant ce suivi longitudinal rigoureux des sorties à N+1.

M. SOLER – Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Madame, de souligner le déploiement d'ardeur sur le sujet ; il est réel. Je salue, à travers la Directrice, Madame QUERIAUD, présente ici, toute l'équipe du social, qui fait un travail remarquable pour l'accompagnement, au quotidien, de ces personnes. Ce n'est pas un travail simple qui permet de tirer des conclusions hâtives, mais un travail courageux, permanent et les services, sur ce sujet, sont tout particulièrement précieux.

S'agissant des nombreux dispositifs mis en œuvre, j'insisterai tout particulièrement sur le bus mis en place et sur les forums, désormais délocalisés, comme à Egletons récemment, organisé en partenariat avec la ville d'Egletons et la Communauté de Communes. Il nous faudra parvenir à sortir du Conseil départemental de Tulle pour aller vers les communes alentours. Le problème principal des bénéficiaires du rSa est celui de la mobilité, auquel nous tentons de répondre.

Vous pouvez qualifier, Madame, Mesdames et Messieurs mes collègues, de « kaléidoscope » tout ce panel d'orientations ; il faut mettre quelque chose en place, sans quoi la situation sera encore plus difficile.

Je ne suis pas d'accord avec vous : les résultats ne sont pas « étonnants », mais insuffisants et le resteront. Aucune solution miracle ne nous fera atteindre les 100 % de résultats, ce dont nous sommes pleinement conscients.

Pour répondre à vos deux remarques plus spécifiques :

- Y a-t-il en Corrèze des fraudeurs impénitents, irréductibles Gaulois ? Je vous répondrais : ici, pas plus qu'ailleurs. Ils ne sont pas montrés du doigt, mais sont surveillés. N'est-il pas normal qu'ils le soient ? Faut-il, chaque fois, aider sans obtenir de retour ? Je rappelle régulièrement que rSa signifie revenu de Solidarité active. Si c'est actif, ce doit être réciproque. Logiquement, les fraudeurs sont surveillés et peuvent être punis si c'est nécessaire, mais ce n'est pas notre volonté première. C'est parce qu'ils fraudent qu'ils sont punis et pas pour faire plaisir au Département.
- Sur la fiabilité des chiffres : ils sont constatés au jour le jour et au moment de la sortie du rSa. Au niveau du Conseil Départemental, nous n'avons pas les moyens de suivre les sorties au-delà de la date effective de sortie du bénéfice du rSa. Je vous rejoins sur ce point : nous devons procéder à une analyse plus pointue et voir si, quand une sortie a lieu, la personne revient dans le cadre du rSa rapidement ou non. Cette mesure, qui n'existe pas, doit être mise en place mais, à ce stade, l'après ne relève plus de la responsabilité du Conseil Départemental. Ceci dit, j'insiste sur le fait qu'il ne faut pas les laisser tomber, mais continuer à surveiller et à assurer un suivi.

Aujourd'hui, l'objectif premier est de faire le constat de ce qui s'est passé ces trois dernières années sur le Pacte Territorial d'Insertion, d'identifier le bien et le moins bien pour tenter de l'améliorer. La mobilité est un élément de difficulté majeure à détecter.

L'absence d'un bénéficiaire du rSa en Commission rSa ou autre rencontre peut être due à un problème de mobilité, d'où la mise en place de l'accompagnement permis de conduire. Cette proposition ne sera pas gratuite : il sera demandé au bénéficiaire de la bourse ou de l'accompagnement déclenché de faire du bénévolat, ou des remplacements dans certains services, comme nous le faisons au niveau des collèges pour le Département et comme nous l'envisageons, au niveau de la Région, pour les lycées. En utilisant cette méthode, nous parvenons à resocialiser les bénéficiaires du rSa et à les remettre dans le circuit. C'est une des priorités.

Dernier point : pour moi, les sorties sèches ne sont pas sèches, mais humectées depuis un certain temps. Un retrait d'aide à un bénéficiaire intervient après le non-respect répété d'un contrat d'engagement réciproque sanctionné par des avertissements, lettres recommandées et appels téléphoniques. Au bout de ce processus, nous signifions à la personne qu'en l'absence de réciprocité vis-à-vis de l'engagement pris, nous ne savons plus l'accompagner. Si, dans votre entreprise, vous ne vous rendez pas à votre travail pendant plusieurs mois, vous serez licencié.

M. LE PRÉSIDENT – La réponse était très complète. Simplement, le Pan prévoit également la création de l'Observatoire avec l'Etat et la Région. Je voudrais profiter de cette séance pour remercier publiquement la Région pour notre travail en étroite collaboration. En dépit du changement de Directeur de la formation, j'espère voir nos relations de travail et notre complémentarité en la matière perdurer.

Je tiens à être précis sur le nombre de radiations sèches : il est de 2 % et intervient donc au bout du bout. L'Observatoire permettra de mettre en place un suivi très spécifique.

Mme TAYSSE – Je tiens à préciser que lorsque j'ai utilisé le terme de « kaléidoscope » pour désigner les actions déployées, cela n'avait dans ma bouche rien de dépréciatif. J'adore les kaléidoscopes.

Concernant les fraudeurs, je ne suis pas laxiste et s'il y a fraude, il y a sanction. J'ai pratiqué cette règle pendant toute ma vie professionnelle et ne retournerai pas ma veste aujourd'hui. En revanche, dans le domaine social, les personnes sont tellement à distance de la paperasserie administrative qu'elles peuvent ne pas être en capacité de faire valoir leurs droits. Aujourd'hui, ceux qui pourraient bénéficier du rSa et n'en bénéficient pas sont plus nombreux que les fraudeurs. J'attire donc l'attention sur le fait qu'il ne faut pas stigmatiser la fraude dans le champ du social.

Enfin, l'essentiel de mon intervention visait à souligner la rigueur méthodologique à mettre en œuvre en termes d'indicateurs pour observer la véritable efficacité des mesures prises, qui sont louables, que nous accompagnons, et ce, idéalement à N+1.

M. SOLER – Madame, je comprends que vous aimiez les kaléidoscopes et je l'entends. Pour ma part, je préfère les puzzles qui finissent par s'imbriquer, quand les kaléidoscopes continuent à tourner sans que l'on sache ce que l'on y voit.

Après tout, il y a, dans cette enceinte, de l'humour combesque, voire, s'agissant de Pascal, caustique. Pourquoi n'en ferions-nous pas également ?

M. LE PRÉSIDENT – La fraude n'était pas le sujet et nous ne le traitons pas s'agissant de l'insertion ; ce travail revient à la CAF.

Je vous propose d'adopter ce rapport. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... 12 abstentions, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 102 relatif à la Politique Départementale de l'Insertion 2019-2021
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Passons au rapport 103 consacré au Schéma Départemental de l'Autonomie. Sandrine.

RAPPORT N° 103

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022 :
DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

Mme MAURIN – Merci, Monsieur le Président.

« En février dernier, nous vous présentions les objectifs et la méthodologie retenus pour l'élaboration de notre nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie. Comme nous nous y étions engagés, nous présentons aujourd'hui le diagnostic et les nouvelles orientations pour répondre aux besoins de nos publics âgés et handicapés.

Du diagnostic partagé avec l'ensemble de nos partenaires, il ressort la spécificité démographique de notre département, caractérisé par un niveau de vieillissement très élevé. Les personnes âgées de plus de 65 % représentent aujourd'hui 25 % de la population corrézienne et seront 33 % en 2040, un défi de vieillissement à intégrer dans le plan d'actions de notre Schéma. Un défi qui doit être traduit comme un atout de développement pour la Corrèze en nous positionnant comme territoire préfigurateur de la France des vingt prochaines années, pour expérimenter et développer des actions innovantes pour améliorer le quotidien de nos aînés à domicile ou en établissement.

Sur l'autre volet de la politique autonomie relatif aux personnes handicapées, notre Département se distingue aussi par un engagement historique et un niveau de service avec un impact très important en termes d'emplois et de dynamique des territoires. Ce vaste travail de diagnostic, conduit en large concertation avec nos partenaires lors de douze réunions de travail entre mai et septembre, nous permet aujourd'hui de proposer les orientations définies pour les cinq prochaines années.

Dans le secteur des personnes âgées, nous souhaitons ainsi :

- accompagner les aidants et favoriser le répit ;
- lutter contre l'isolement social et géographique, notamment à travers la mobilité et l'accès aux services, avec un focus particulier sur le numérique ;
- travailler au calibrage de l'offre d'hébergement ;
- développer des lieux d'hébergement alternatifs à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- améliorer la qualité de prise en charge en EHPAD ;
- développer la prévention et les nouveaux services en faveur des personnes âgées.

S'agissant des personnes handicapées, nos actions viseront à :

- développer de nouvelles réponses à domicile ;
- accompagner les aidants ;
- améliorer les accompagnements à domicile ;
- mieux calibrer l'offre d'hébergement et l'adapter aux besoins ;
- formaliser les prises en charge en établissement dans une approche plus inclusive ;
- innover pour adapter les prises en charge aux besoins des personnes handicapées.

Je voudrais ici remercier tous nos partenaires et souligner la qualité des débats des groupes de travail qui ont permis d'aboutir à ces propositions.

La concertation se poursuivra sur la deuxième phase d'élaboration du Schéma, puisque 22 groupes de travail et instances de validation ont été planifiés d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, une importante consultation a été lancée à destination de la population corrézienne concernée par ce Schéma, avec deux questionnaires largement diffusés depuis mi-octobre. A ce jour, nous avons enregistré plus de 1 700 retours. Je tiens également à remercier mes collègues Conseillers Départementaux qui ont facilité et relayé cette consultation sur leur territoire. L'ensemble des résultats servira à alimenter notre réflexion pour adapter les actions au plus près des besoins exprimés.

Face au défi que constituent notre démographie et nos spécificités corréziennes à travers ce nouveau Schéma, nous prendrons toute notre responsabilité en restant à l'écoute des professionnels et des Corréziens, tout en étant force de proposition et d'innovation pour une politique départementale de l'autonomie adaptée aux besoins de nos populations âgées et handicapées ».

M. LE PRESIDENT – Michèle.

Mme RELIAT – Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce rapport, car j'ai participé aux groupes de travail qui ont été mis en place pour l'élaboration du Schéma de l'Autonomie.

Si l'ensemble du diagnostic est vrai, il y manque des éléments importants, tels que l'évaluation des plans d'aides actuels pour pouvoir les faire évoluer dans le prochain Schéma. La baisse de 5 M€ depuis 2015 n'est pas mentionnée dans ce diagnostic.

Si l'on peut s'accorder sur le vieillissement important de la population corrézienne d'ici 2040, nous ne connaissons pas encore le nombre de personnes âgées susceptibles d'être en manque d'autonomie et donc d'avoir besoin d'aides. Combien nous faudra-t-il inscrire au budget d'ici 2022 ?

Ce rapport, qui est juste, me permet tout de même de noter une réelle contradiction entre la réalité de l'augmentation inéluctable du vieillissement et la volonté de développer le maintien à domicile. Quand nous énonçons la baisse des bénéficiaires de l'APA à domicile avec un niveau de vie médian faible en Corrèze, que nous n'investissons pas la politique de téléassistance, en baisse elle aussi, et que nous diminuons les plans d'aides, nous sommes loin de notre cœur de métier. Avez-vous fait la relation entre la diminution du portage des repas et la baisse de l'APA ? Même s'il y a désormais de la concurrence, la diminution des aides, lesquelles sont recentrées sur les actes essentiels de la vie, impacte nécessairement le train de vie des personnes âgées.

Pour renchérir sur ce qu'a dit mon collègue Bernard COMBES : comment pouvez-vous à la fois réduire d'1M€ supplémentaire cette année le budget de l'autonomie et vouloir élaborer un Schéma de l'Autonomie digne de ce nom ?

En attendant les résultats de l'enquête menée par la maison de l'autonomie, je continuerai à participer aux groupes de travail, pour que le prochain Schéma ne soit pas orienté, mais prenne réellement en compte tous les éléments de ce diagnostic, avec des plans d'aides bien identifiés.

Mme TAYSSE – Pour revenir sur un sujet qui m'est cher : je viens aux nouvelles, au terme de quasiment un an de fonctionnement des instances dans le cadre d'objectifs ambitieux.

Je voudrais souligner qu'au-delà des bénéficiaires de l'APA, nous avons nécessairement besoin, pour irriguer les besoins sur les territoires, de l'écoute et de l'appui des médecins généralistes et du corps médical en général, pourvoyeurs de public en notre direction. Il est indispensable pour nous permettre de déployer toutes les mesures d'accompagnement possibles, or la désertification médicale entraîne un surbooking et donc une indisponibilité des praticiens au rappel de nos missions et de nos possibilités d'accompagnement des personnes.

Dans ce contexte, je m'interrogeais sur la possibilité de mettre en place, au plan départemental, une démarche collégiale, collective, auprès du Conseil de l'Ordre, afin de rappeler le rôle qui est le nôtre. Cela nous permettrait,

au-delà des bénéficiaires de l'APA enregistrés, d'augmenter notre rayonnement auprès de publics ayant besoin de notre appui, que ce soit en matière de prévention ou d'accompagnement.

M. LE PRESIDENT – C'est une excellente idée. Il faut retenir la proposition d'organiser une réunion avec le Conseil de l'Ordre. Nous avons récemment rencontré le Conseil de l'Ordre des vétérinaires sur le sujet, bien réel, de la désertification vétérinaire. Peu habitué aux sollicitations de ce type, il a été très surpris de la participation des vétérinaires et de la discussion qui s'est engagée.

A la lumière de cet élément, ton idée de reproduire l'exercice avec l'ensemble des médecins me paraît particulièrement pertinente. Nous leur présenterions les Centres de Santé et reviendrions sur ces questions d'autonomie (sensibilisation au Schéma et sujets spécifiques). Les instances sont les plus efficaces là où les médecins sont présents en relais, dans une synergie forte. Nous peinons à rapprocher nos référents d'instances du corps médical. Monsieur le Directeur Général, il conviendrait d'examiner ce sujet afin d'organiser une rencontre, potentiellement en début d'année.

S'agissant des objectifs des instances, je ne dispose pas d'éléments précis. Ce point sera examiné le moment venu. Ce que je retiens du travail sur les instances et de mon questionnement récent, proche du tien, est que, si globalement, tout le monde n'est pas à l'objectif, tout le monde a fait mouvement. Ce ne devrait donc pas avoir d'incidence financière. Je souhaite que nous ayons tout le discernement nécessaire pour faire en sorte que, même si les objectifs ne sont pas complètement atteints, nous puissions signifier notre perception de ce mouvement unanime et caler le contrat d'objectifs suivant en fonction de la réalité du besoin.

Je souhaite que vous puissiez organiser, en début d'année, au niveau du service, une réunion de bilan avec les instances afin d'identifier les critères et définir la poursuite du travail de manière sereine, conformément aux échanges exprimés lors du dernier Conseil Départemental. Ce processus nous assurera une transparence sur l'ensemble des instances. Marilou, ce point de bilan et de travail pourrait être organisé en février, ce qui nous permettrait, au-delà des orientations budgétaires, de nous caler sur le rapport avec les instances, présenté dans le cadre du budget 2019.

Sur ce que disait Michèle sur le fond, nous réaffirmons que conserver un modèle de protection sociale à la française, continuer à faire davantage vis-à-vis de bénéficiaires plus nombreux et en dépit d'une baisse globale des moyens, nécessite de trouver des formules plus économes et plus efficaces. Nous devons être capables de mieux servir les publics et de proposer à chacun des formules plus inclusives et correspondant encore mieux aux logiques de parcours, mais peut-être moins onéreuses. Quelle gestion mettre en place ? Comment être suffisamment innovant pour faire en sorte d'y parvenir ?

Nous avons analysé l'effet que va avoir sur le budget 2018 le fait d'avoir innové à côté et avec le Centre de l'Enfance quant à la prise en charge d'un certain nombre de jeunes, lesquels ne font pas l'objet de retours plus nombreux quant à des difficultés spécifiques. Nous nous adaptons au profil de chacun. A nous, dans la phase qui vient, pour le prochain Conseil Départemental, d'apporter les bonnes solutions et méthodes.

La question de l'APA et notamment celle de la participation plus importante des familles ne doit pas être éludée. Quand vous dites « vous baissez l'aide à domicile donc vous ne la soutenez pas », ce n'est pas vrai. En la matière, nous ne faisons que constater. Les plans d'évaluation sont carrés. Nous avons simplement supprimé le clientélisme dont ce sujet a pu faire l'objet par le passé. Cette mesure de justice sociale a été comprise par beaucoup de Corrégiens. Le fait d'être à l'effectivité, c'est-à-dire de disposer d'outils numériques qui permettent de générer à la fois de la facturation et de l'APA, nous permet de mettre en lumière les surfacturations.

Dans la prise en charge, il y a la partie relative à la validité, affectée aux mutuelles. Les gestes essentiels de la vie, auxquels nous sommes revenus, concernent l'APA. Par ailleurs, l'aide à domicile réalise du travail qui devrait être pris en charge par le soin, ce sur quoi les infirmières et instances nous alertent. Un des enjeux du Schéma Départemental de l'Autonomie est de remettre chacun à la place qui est la sienne.

La prise en charge des fameux 5 € de prix de journée fait débat. Augmentons-nous ce montant ? Pour ce qui nous concerne, ce débat pourra intervenir dans le cadre du budget 2019, du budget 2020. S'il pourra permettre à certains de dire « ayant moins de reste à charge, je prends toutes mes heures », il n'influera, s'agissant du Schéma de l'Autonomie, ni sur le volume d'heures attribuées, ni sur le nombre de bénéficiaires d'heures à domicile. Que le débat s'instaure, demain, j'en suis d'accord.

Le Président MACRON a ouvert ce sujet dans le cadre de la Loi Pauvreté sans y apporter de réponse. C'est à nous, dans le cadre de la loi qui découlera du Plan Pauvreté 2020, d'enfoncer notre clou.

Je vous le redis très franchement : notre majorité n'est pas favorable à ce que nous revenions sur les 5 € pour tous. Pourquoi ? Parce que c'est une mesure de justice sociale. Certains ont les moyens de payer ces 5 €, d'autres ont des difficultés, or la loi, aujourd'hui, ne nous permet pas de moduler cette somme en fonction de critères de revenus. Ce que nous essayons d'expliquer à MACRON, *via* BUZIN et ses émissaires, avec qui nous discutons du remplacement du Département au centre du dispositif, est la chose suivante : il convient de permettre, dans la loi 2020, la modulation de la prise en charge par les collectivités de l'aide aux personnes âgées, notamment sur la prestation au domicile, voire en établissement, en fonction des conditions de revenus. Nous le faisons par un biais détourné, en assurant une prise en charge de 100 % pour tous les salaires inférieurs à 1 000 ou 1 200 € de retraite. Tous les autres paient les 5 € et ce, de manière brutale, puisque sans possibilité de modulation.

Je ne pense pas que, sur les budgets de 2019 et de 2020, nous revenions sur ce sujet des 5 €. Le Schéma est autre chose. Nous ne pouvons pas toucher au dispositif sous peine de tout faire s'écrouler. Si, sur le budget 2020, la loi nous ouvre (e que laisse entendre le Président de la République) la possibilité de modulation, nous serons les premiers à rouvrir le débat. Mais nous assumons notre position actuelle. Quand les temps sont difficiles, la solidarité doit jouer, ce qui ne signifie pas assurer la gratuité pour toutes les personnes handicapées ou âgées. Ne vous méprenez pas : nous faisons preuve d'humanité et prenons en compte les situations particulières. HOLLANDE avait pris une mesure supprimant l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) pour les classes aux revenus supérieurs à tel niveau, ce qui était plus pertinent que la mesure décidée par MACRON, laquelle plombe les HLM. Dans ma famille politique, nous sommes pour l'universalité de la politique de la famille. Néanmoins, est-il réellement problématique que quelqu'un, dans un foyer très aidé, ne touche pas la prime au deuxième enfant ?

Par ailleurs, je n'enregistre pas de retours négatifs du terrain. Si tel était le cas, le cousu-main nous permet de rattraper les situations problématiques.

Nous allons nous retrouver au pied de l'établi, il va nous falloir bâtir les propositions concrètes.

Mme TAYSSE – Les orientations sont essentielles et le futur Schéma aura besoin de financements importants. Je m'interroge sur la mobilité et sur les transports, indispensables aux personnes âgées. Ferez-vous appel à la Région ? Cette dernière est-elle habilitée à intervenir ?

M. LE PRÉSIDENT – Le diagnostic est bâti pas à pas avec l'ensemble des partenaires. Sur la question de la mobilité, bien que la Région soit autorité reconnue, ce sont, dans les faits, toujours les collectivités locales (agglomérations, communautés de communes), qui ont été performantes sur le sujet.

Ce sujet de la mobilité est particulièrement problématique en milieu rural, où tous les services mis en place en termes de mobilité font exploser les compteurs. Nous sommes en dehors des clous en ce qui concerne, d'une part, la participation des gens qui font deux mètres et, d'autre part, la capacité financière des collectivités locales de pouvoir assumer, ce qui pose le sujet de maintien à domicile. Les aspects numériques en régleront certaines parties, le commerce ambulancier en réglera d'autres, mais le sujet de la mobilité restera problématique.

Le Plan Mobilité de Madame BORNE, qui ne concernait pas réellement la Corrèze, atteste d'un abandon de la question de la mobilité en milieu rural, autre cause de fracture sociale nécessitant des moyens. Le cas échéant, peut-être pourrions-nous remédier à la problématique ?

Mme TAYSSE – Comment feront ceux qui ne peuvent pas se rendre chez le médecin, dans des animations en maison de retraite et autres ?

M. LE PRESIDENT – Ils y vont aujourd'hui. Ce sujet n'est pas ouvert et ne sera pas fermé par le Schéma. La question n'est plus celle du maintien à domicile, qui est un fait acquis, mais davantage celles-ci : sommes-nous capables de réinventer d'autres formes d'institutions ? Développons-nous le système des accueillants familiaux ? Le Schéma doit le dire. Le constat posé, l'exercice le plus difficile reste à faire. Quelles actions mettre en place et comment les financer ?

Y a-t-il d'autres expressions ? Non. Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 103 relatif au Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022 :
diagnostic et orientations
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Centre Départemental de l'Enfance, rapport 104. Agnès.

RAPPORT N° 104

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018

Mme AUDEGUIL – Cette année encore, le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) a été en première ligne concernant l'accueil des mineurs non accompagnés, qui ont représenté 67 % des effectifs accueillis contre 46 % l'an passé.

Du fait de l'absence de places ou des refus d'admission dans des structures adaptées, le CDE a dû réaliser des accueils de longue durée et, notamment, au-delà de la majorité des jeunes, ce qui est venu grever le nombre de places disponibles pour les accueils d'urgence. Dans ce contexte, le Centre Départemental de l'Enfance n'a pu réaliser aucun accueil de bénéficiaires relevant d'autres départements, le privant ainsi d'une partie de ces recettes.

Ainsi, la présente décision modificative n° 1 permet d'ajuster le volume des charges au vu de la réalité de l'exécution budgétaire :

- Les charges de personnel ainsi que les charges d'exploitation courantes sont augmentées de 10 000 € ;
- Les frais de structure sont en baisse de 4 924 € ;
- Le défaut de recettes extérieures se chiffre à 42 157 € ;
- La dotation versée par le budget principal du Département doit être augmentée de 57 157 € pour passer à 1 717 157 € au total.

M. LE PRESIDENT – Merci. Des interventions ? ...

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? ... Abstentions ? ... Unanimité, je vous remercie.

*Le rapport n° 104 relatif au Centre Départemental de l'Enfance :
décision modificative n° 1 de l'exercice 2018
est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport 105 sur la politique culturelle. Lilith PITTMAN.

RAPPORT N° 105

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 2019

Mme PITTMAN – Attachés à une vie culturelle dynamique qui contribue au renforcement du lien social et participe à l'animation et à l'attractivité des territoires, nous avons, depuis trois ans, impulsé une nouvelle politique culturelle en direction des territoires, en particulier des territoires ruraux, afin de renforcer l'accès à la culture pour tous et réduire les disparités territoriales.

Cette politique s'articule autour de deux axes majeurs :

- le soutien à la vie culturelle des territoires, avec les aides aux associations à travers les Actions Culturelles des Territoires (ACT), les aides au développement des pratiques artistiques en milieu scolaire via les ateliers d'éducation artistique ;
- le soutien aux événements départementaux structurants porteurs de rayonnement structurel, avec des aides en faveur des événements à vocation départementale, le nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, que nous avons adopté l'an passé suite à une mission confiée à Marc URSULE, ancien Directeur du Conservatoire de Musique et de Danse de Brive.

Autre nouveauté, depuis l'an passé, nous avons mis en place la dématérialisation des demandes de subventions au Service Culture. Nous sommes désormais en mesure, grâce à cette dématérialisation et au dépôt des demandes de subventions fixé désormais au 30 septembre dernier délai, d'informer dès cette séance les associations de l'aide qu'elles auront l'année suivante. Cela leur donne une meilleure visibilité pour préparer leurs projets.

Sur le plan budgétaire nous maintenons cette année encore la même enveloppe destinée aux actions culturelles.

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons décidé, lors du Conseil Départemental du 13 avril dernier, de majorer de près de 4 000 € l'enveloppe destinée aux conservatoires et écoles de musique et de sanctuariser ces aides pour trois ans.

C'est une enveloppe en augmentation de 13 000 €, soit un montant total de 1,537 M€, que je vous propose aujourd'hui de voter, ce qui représente un réel effort dans le contexte budgétaire très contraint que vous connaissez. Cette enveloppe se décline comme suit :

- ACT : 247 700 € pour 255 associations subventionnées ;
- Événements à vocation départementale : 847 000 € pour 31 structures ;
- Ateliers d'éducation artistique : 28 900 €, soit 6 900 € de plus cette année pour financer de nouvelles demandes d'intérêt pédagogique ;
- Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques : 413 000 €, votés au Conseil Départemental d'avril dernier.

M. LE PRESIDENT – Cédric.

M. LACHAUD – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour information, hier, le conseil d'administration du Collège Jean Moulin m'a informé de l'augmentation par le théâtre L'Empreinte du tarif des tickets d'entrée des scolaires de 5 à 8 €, ce qui ne manque pas de nous étonner s'agissant d'un collège situé en zone d'éducation dite prioritaire.

M. LE PRESIDENT – Le sujet ne concerne probablement pas que le Collège Jean Moulin. Bernard, estu au courant de cette augmentation du prix d'entrée ?

L'avènement de l'Empreinte a signé l'arrivée de la scène nationale, qui regroupe les théâtres des Sept collines et des Treize Arches à Brive. Les particuliers se sont plaints de l'augmentation des tarifs des nouvelles offres. Nous ferons remonter ce sujet, qui impactera largement les budgets.

Pascale.

Mme BOISSIERAS – Merci, Monsieur le Président. Le Département a fait le choix, en apportant son aide, de participer à la vie culturelle corrèzienne, élément fondateur du lien social, comme vient de le rappeler Lilith PITTMAN. Nous constatons en effet un réel engouement autour de la mise en place des ateliers artistiques et une mobilisation des professionnels, qui justifient la majoration de 6 900 € de l'enveloppe dédiée.

Les critères du précédent Schéma Départemental des Enseignements ayant été jugés obsolètes, ils ont été révisés et clarifiés, ce qui a abouti à une reconduction des aides aux structures d'enseignement, pour des montants quasi identiques aux précédents, il faut bien le dire. Le choix de les figer pour trois ans donne une bonne lisibilité aux écoles. Les premières actions d'utilisation des outils du numérique dans les collèges et dans les écoles ont été mises en place avec une certaine réussite.

J'en viens aux événements à vocation départementale. Je regrette et je l'ai dit en Commission, que les aides allouées aient été reconduites sans étude préalable des critères définis. Est-ce une politique culturelle ou une politique de subventions ? Cela nous rappellera quelque chose à tous. De même, nous n'avons aujourd'hui aucun retour ni sur la saison estivale, ni sur le bilan de Sédières.

Concernant les ACT, la méthode méritait d'être expérimentée. Toutefois je pense qu'elle ne respecte pas cet engagement d'assurer un soutien équitable sur l'ensemble du territoire. S'agissant de Brive, on nous a fait parvenir un tableau avec une enveloppe très serrée en nous demandant de faire des propositions. Je vous fais une confidence qui ne m'honore pas : je ne connais pas l'ensemble des associations actives sur le territoire de Brive. Il eut été nécessaire de se retrouver entre Conseillers afin de se concerter sur la répartition des crédits.

Les tableaux nous ont donc été retournés pour avis, l'enveloppe étant entièrement consommée. Nous avons constaté quelques oublis. Il n'était pas possible, alors, de rectifier le tir sans aller chercher des financements chez nos collègues de Tulle (qui avaient eu la sagesse de garder une poire pour la soif) ce qui a engendré, je dois le dire, certaines difficultés. Or, un redéploiement des événements à vocation départementale vers les ateliers artistiques avait été fait et il reste un solde sur cette enveloppe. Nous aurons donc peut-être pu procéder de façon différente pour finir d'habiller Paul sans déshabiller Jacques.

Cette méthode n'atteint pas l'objectif d'assurer un traitement équitable des mêmes actions sur l'ensemble du territoire.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT – Sur la méthode, il faudra que vous vous concertiez davantage, ce qui ne me pose pas de difficultés.

Nous allons retransmettre ces éléments à notre chef, absent pour cause de petite intervention chirurgicale, afin que ce sujet, qui fonctionne sur d'autres territoires, fonctionne là également. Tu as raison de le souligner et nous y veillerons davantage encore la prochaine fois, quitte à inviter tous les acteurs autour de la table si c'est nécessaire.

Mme TAYSSE – Je souhaite mettre en lumière les dommages qu’entraîne le manque de visibilité lors de la répartition des ACT. Nous sommes destinataires de la copie qui nous concerne, mais n’avons aucune lisibilité sur les autres. Pour ne pas fonctionner en fractionné et aboutir à des situations telles que celle de Tulle cette année, nous devons, d’emblée, être destinataires de l’ensemble des documents.

Cette lisibilité aurait, par exemple, permis de détecter, dès l’instruction du dossier, une erreur s’agissant du territoire de Brive, dont "le Coquelicot" avait été éjecté de toute source de financement, ce qui n’était pas le cas du territoire de Tulle. Quand nous nous en sommes rendu compte, nous avons dépouillé Tulle. Je considère que ce territoire n’avait pas à réparer cette erreur en puisant dans la somme modique mise de côté pour une raison précise : le comptage des associations habituellement financées avait révélé que beaucoup manquaient. Ce fonctionnement en vase clos, en silo, pénalise le territoire, ce qui n’est pas l’objectif des ACT.

Je demande que l’information soit dispensée à tous afin que les erreurs éventuelles puissent être détectées en temps et en heure et non au dernier moment, en allant puiser sur les réserves de ceux qui ont joué le jeu.

M. LE PRESIDENT – Je veux bien tout entendre, mais des éléments ressortent des Commissions et d’autres, des Conseils Départementaux. Une action transversale à deux territoires pour une enveloppe de 1 200 € constitue, sur un budget total de 1,5 M€, un épiphénomène. Un cas similaire est survenu l’an dernier avec une action menée entre Vézère et Haute-Corrèze. L’association est d’un côté ou de l’autre et l’enveloppe suit. Cela ne changera pas la face du monde.

De cela, je retiens l’ajout d’une Commission ad hoc, avec une première réunion organisée avant la distribution des feuilles à tous et une seconde, une fois les propositions remontées.

Je n’ai aucun problème sur le sujet, mais je constate que personne ne vient aux Commissions. Les fiches sont distribuées en séance, tu en as donc connaissance.

Mme TAYSSE – Aujourd’hui oui, mais pas au moment de la répartition.

Il ne s’agit pas de créer une Commission supplémentaire (la réunionite, très peu pour moi), mais de faire en sorte que, au moment où nous travaillons sur les ACT, nous ayons la visibilité de l’ensemble des ACT.

M. LE PRESIDENT – Nous vous donnerons ces informations, mais cela ne changera rien.

Ce qui peut changer le sujet, c’est que les uns et les autres prennent le temps d’étudier l’ensemble du document très conséquent (combien ont lu l’intégralité du dossier de séance ?) sur lequel un oubli est détecté. Si, au moment de la répartition, un projet est repéré comme n’étant pas sur le même territoire, Commission et envoi des documents permettront de corriger la situation.

Je n’ai pas de problème à essayer cette méthode. Si connaître l’ensemble des demandes de l’ensemble du Département peut vous rassurer, je n’y vois pas d’inconvénient.

Mme TAYSSE – Ainsi que les actions à vocation départementale.

M. LE PRESIDENT – Je n’ai aucun problème à vous remettre le dossier complet des services. Néanmoins, je vous le confesse, personnellement, je ne l’ouvre pas.

Mme TAYSSE – Certains le font. Cela ne coûte pas un sou et peut rapporter gros.

M. LE PRESIDENT – Nous vous l'enverrons.

Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Qui est contre ? ...

*Le rapport n° 105 relatif à la politique culturelle départementale 2019
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

Ne soyez pas surpris : tout à l'heure, France 3 fera le lancement de ses journaux en direct d'en haut.

Rapport 106 sur les collèges, Lilith.

RAPPORT N° 106

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT -
EXERCICE 2019

Mme PITTMAN – Suite à la décision de la Commission Permanente du 26 octobre dernier, je vous propose d'approuver les dotations de fonctionnement aux 25 collèges publics corréziens, pour un montant de 2 354 646 € au titre de l'exercice 2019. A noter que ce dossier a été soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, réuni le 19 octobre dernier, qui a émis un avis favorable.

Il est d'abord fait application des règles fixées en 2013, conduisant à la reconduction des montants servant de base de calcul pour le financement des Services Administration/Logistique et Activités Pédagogiques.

Depuis deux ans, un dispositif d'ajustement de la dotation tient compte du nombre de jours de fonds de roulement, passé de 87 en 2013 à 93 en 2017.

Plusieurs autres indicateurs ont également été pris en compte, notamment la surface des établissements, identique à celle de l'an dernier et les effectifs, en baisse régulière depuis 2013, mais qui semblent se stabiliser depuis cette rentrée.

Je vous précise enfin que la variation annuelle du montant de la dotation de fonctionnement de chaque collège est limitée à 10 % (à la hausse ou à la baisse) grâce au système de lissage.

Enfin, pour faciliter la gestion de la trésorerie des collèges, le mandatement de la dotation de fonctionnement sera versé en trois fois : 35 % dès le mois de janvier, 35 % en avril et 30 % en juin.

M. LE PRESIDENT – Des questions ? ... Rapport classique.

M. LACHAUD – Je ne remets pas en cause le mode de calcul établi en 2013, mais souhaite vous interpellé sur un point.

Monsieur le Président, vous êtes venu visiter le Collège Jean Moulin et je vous remercie de la sécurisation qui en a été faite. Néanmoins, le collège avait fait le choix de repeindre les étages et ce, sur ses fonds propres. Or, alors qu'il a fait preuve d'une gestion rigoureuse, il voit sa dotation amputée de 10 000 €, somme importante pour un collège situé en REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire). Les enseignants y voient une injustice, dans la mesure où l'effort réalisé n'a pas été pris en compte. C'est pourquoi sur ce vote, je m'abstiendrai.

Mme TAYSSE – Nous arrivons au bout du système en matière de fonds de roulement. Je le dis sans esprit de polémique, mais il convient de se confronter à la réalité.

J'étais, hier soir, en conseil d'administration d'un collège dont le fonds de roulement disponible a engendré une baisse de la dotation théorique deux ans de suite. Les équipes ont joué le jeu et, deux années consécutives, réalisé des investissements coûteux concernant la nécessaire sécurisation du collège, jusqu'alors ouvert à tous les vents et l'indispensable système d'alarme.

Si le principe de limitation de 10 % de la hausse et de la baisse fonctionne bien pour la baisse, car limite les dégâts, il fonctionne moins bien dans l'autre sens. Aujourd'hui, dans ce collège, le bloc sanitaire est vétuste, insalubre, problème ayant fait l'objet de signalements répétés à la Collectivité, qui se maintient dans un état de surdité.

Le plafonnement à 10 % de l'augmentation de la dotation est très limitatif, nous amenant à racler les fonds de tiroirs pour ne pas se retrouver en situation de cessation de paiement. Il conviendrait de revoir la donne s'agissant d'établissements qui ont joué le jeu. Chacun sait bien qu'un budget de collège n'est pas là pour thésauriser, mais qu'il est utilisé.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, la règle atteint ses limites et ce, pour une raison : les amortisseurs ont été mis à la baisse et à la remontée.

Le Rectorat considère qu'un collège doit avoir trente jours de fonds de roulement. Notre position unanime est qu'au-delà de 90 jours, le Département fait suivre fortement. Entre 90 et 60 jours, nous faisons suivre. L'idée était de ne pas descendre en deçà de 60 jours. Mais l'amortisseur à la remontée impacte la dotation sans que cet effet ait été prévu, ce qui peut compliquer les choses.

Vous, comme nous, avez voté les dotations en Commission Permanente (CP) sans trop nous poser de questions, en l'absence de remontées des principaux. Nous découvrons tous ensemble le problème, notamment vis-à-vis des collèges les plus ruraux, particulièrement affectés par la mesure.

Je vous propose d'adopter les dotations aussi bien pour les collèges privés que pour les collèges publics, pour ne pas aboutir à une dotation nulle par le Département avant le vote du budget sur les collèges. Au budget de 2019, nous remettons une enveloppe complémentaire pour régler ces problèmes et regarderons comment adapter les critères pour 2020 et les années suivantes.

Il convient néanmoins d'adopter les dotations proposées aujourd'hui, de manière à permettre aux collèges de fonctionner en début d'année. Je vous propose qu'à la Commission Permanente de février, nous mettions en place une répartition de fonds complémentaires adaptée aux collèges en difficulté vis-à-vis de leur fonds de roulement.

Mme BOISSIERAS – Une attention toute particulière doit être apportée à la mise en sécurité du Collège Eugène Freyssinet d'Objat, cambriolé la semaine dernière. Le sujet est posé depuis trois ans que je siége au conseil d'administration, mais n'avance pas.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. C'est un autre cas de figure.

Je partage le point sur les investissements dans les collèges évoqué par Pascale.

Annick, le sujet des toilettes ne relève pas d'un financement sur le budget de l'établissement, mais de choses que nous payons, très directement, sur les travaux connexes des collèges. Ces travaux seront étudiés au moment du budget. Faites-nous part des points qui vous paraissent essentiels parmi ceux remontés en conseil d'administration du collège pour que nous puissions, dans le cadre des arbitrages 2019, prioriser les travaux. Si nous pouvons tous les réaliser, tant mieux ; dans le cas inverse, nous expliquerons pourquoi.

Dotations et amortisseur supérieur constituent bien deux sujets différents. Je vous propose de voter ces dotations. Nous y reviendrons début 2019 pour que, en fonction de ce qui sera voté en conseil d'administration, nous parvenions à régler l'ensemble des sujets.

M. PEYRAMARD – S'agissant du fonds de roulement, sujet évoqué en amont de la réunion, la réponse nous convient.

Je voudrais aborder un sujet spécifique, celui des fluides dans les collèges et notamment dans le Collège de Corrèze, dont la société qui facture le fait de façon anarchique pour des montants non contrôlés. Cette situation aboutit à un delta de 15 à 20 000 € par rapport aux années précédentes. Comment le Département peut-il régler ce problème sensible ?

M. LE PRESIDENT – J'ai découvert le même problème à Beynat s'agissant d'une facture de 2015 qui revient sur le budget 2019.

Je souhaite que nous puissions, peut-être plus que par le passé, mettre en place un soutien financier pour être plus sûrs de ce que nous y apportons. Telle qu'elle était calculée, la dotation concerne des charges que d'autres n'ont pas, ce qui génère une grande disparité.

Ensuite, le sujet que tu ouvres est celui de l'énergie. Ne faudrait-il pas isoler la partie énergétique, notamment dans une période de remontée du fioul ? Il s'agit de questions de bons sens qui rejoignent les préoccupations remontées du terrain et qui pourraient venir corriger ce que nous proposerons en Commission Permanente au mois de février et peut-être durablement. Nous devons reposer ces sujets.

Je vous demande de bien vouloir voter ce point pour ne pas bloquer le fonctionnement des collègues. Parallèlement, le questionnement est en cours et le sujet, examiné par le Directeur Général et le service. Nous en redébattons à une prochaine Commission Permanente puis au moment du vote du budget.

Mme TAYSSE – S'agissant des tablettes, la question avait été posée au conseil d'administration précédent : les collègues n'avaient pas été informés de la dotation pour cette année. Un bilan du matériel mis à disposition a été établi ; au vu des dotations venant d'être réalisées, il serait identique.

Les référents numériques ont noté, sur ce matériel, des bugs réguliers au moment des mises à jour, des coupures intempestives en cours d'utilisation et un problème de charge. Ces dysfonctionnements interrogent la fiabilité et la pertinence du matériel mis à disposition. Ayant la seule visibilité de mon territoire, j'ignore si ces observations ont été réalisées par ailleurs, mais je pense qu'elles nous concernent collégialement. Il vaut mieux investir davantage dans du matériel solide que de gaspiller notre argent dans du matériel non fonctionnel.

Mme BOUCHETEIL – Au Collège de Corrèze, c'est pareil. Depuis septembre, les tablettes sont toutes au placard. Une mise à jour ayant bloqué une grande partie du matériel (entre 10 et 15 tablettes par classe), il a fallu arrêter de s'en servir, ce dont les équipes n'ont pas pu se référer à un interlocuteur, le service étant débordé.

M. FRONTY – Je ne voudrais pas charger la barque, mais m'ont été signalés des problèmes de son, d'image et de maintenance. Quand les tablettes sont renvoyées, elles ne reviennent pas avant un long moment.

M. LE PRESIDENT – Ce sujet n'a pas suscité de retours particuliers, les tablettes ne faisant l'objet de maintenance que pour 1 à 1,5 % d'entre elles. Elles sont plutôt fiables et ne donnent lieu qu'à très peu de casse. Toutefois, nous vérifierons ce point.

Pour le reste, j'ai convoqué le Directeur Général de l'entreprise, il sera là sous peu. Le problème est survenu à la mise en place. Nous le lui avons relayé et les mises à jour avaient fini par fonctionner. Ses équipes sont relativement « cool » et ont régulièrement besoin que nous leur remettions les points sur les i. Nous n'avons pas payé la dotation, elles devraient donc venir aux nouvelles.

Les mises à jour doivent fonctionner. S'agissant de la dotation 2018/2019, nous avons connu les mêmes problèmes de charge, qui avaient été résolus ; il doit faire de même avec les tablettes. Avant de jeter le bébé avec l'eau du bain, nous allons faire faire par cette entreprise les réparations nécessaires, en espérant retrouver un fonctionnement normal rapidement.

Pourquoi ne pouvons-nous pas distribuer les tablettes plus tôt ? Pas parce nous n'avons pas la capacité de les acheter ou qu'UNOWHY n'a pas la capacité de les fabriquer, mais parce que l'Education ne nous livre le nombre certain d'élèves par classe qu'après la Toussaint. Pour cette même raison, nous sommes contraints, s'agissant des dotations des collèges, de nous baser sur le nombre d'élèves 2017, alors même que nous connaissons précisément les effectifs 2018, que le Rectorat ne peut certifier.

Sur les tablettes, Annie CERON travaille avec les services à obtenir des avancées rapides.

Je vous propose à présent de voter les dotations. Qui est pour ? ... Qui s'abstient ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 106 relatif aux actions en faveur des collèges publics -
Dotation principale de fonctionnement - Exercice 2019
est adopté par 32 voix pour et 6 abstentions.*

RAPPORT N° 107

COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2019

Mme PITTMAN – Sur les cinq collèges privés placés sous contrat d'association avec l'Etat, je vous propose d'allouer les dotations 2019 au titre du fonctionnement et de l'investissement.

La dotation principale de fonctionnement compte deux forfaits, un pour le personnel, l'autre pour le matériel. Cette dotation représente une enveloppe totale de 825 018 €.

Au titre des dotations spécifiques, deux aides sont concernées :

- l'aide au déplacement des élèves pendant le temps scolaire, pour un montant de 14 000 € ;
- l'aide à l'équipement informatique pour le développement des technologies d'information et de communication, pour un montant de 12 000 €.

Enfin, au titre des travaux d'investissement, je vous propose de réserver une enveloppe de 14 000 €.

M. LE PRESIDENT – Pas d'abstention, pas d'avis contraire.

*Le rapport n° 107 relatif aux collèges privés sous contrat d'association -
Dotations 2019
est adopté à l'unanimité.*

Rapport 201, Jean-Marie TAGUET.

RAPPORT N° 201

CRÉATION D'UNE RÉSERVE DÉPARTEMENTALE DE BIODIVERSITÉ EN CORRÈZE
À ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

M. TAGUET – Merci, Monsieur le Président. Dans un territoire remarquable traversé par la rivière Dordogne et labellisé par l'UNESCO "Réserve mondiale de biosphère", nous portons un projet d'envergure de reconquête de la nature et de la biodiversité sur l'ancien site industriel des gravières d'Argentat-sur-Dordogne. Sur 40 hectares, ce projet unique de renaturation d'un ancien site industriel permettra de réhabiliter et préserver un cadre naturel exceptionnel et de valoriser la biodiversité dans son ensemble : milieu naturel, faune et flore.

Nous souhaitons également ouvrir ce site au public pour favoriser la découverte et l'éducation à l'environnement, développer l'écotourisme avec une pratique raisonnée des activités de pleine nature et promouvoir une culture de la biodiversité.

Une étude hydraulique précise a permis de démontrer l'incroyable potentiel de ce site en termes de diversité d'habitat, de la flore et de la faune et nous souhaitons en faire un véritable modèle de préservation de la biodiversité et un atout de développement de l'attractivité pour la Corrèze.

Le projet que nous portons permettra de créer la première réserve départementale de la biodiversité en Corrèze. De plus, afin d'ancrer ce site dans une démarche environnementale, nous proposons, d'une part, le classement en Espace Naturel Sensible et, d'autre part, l'extension du périmètre de la Directive Habitats dans le cadre du programme Natura 2000.

Inscrit dans un calendrier précis visant une fin des travaux au printemps 2020 pour le Congrès Mondial de la Nature à Marseille, ce projet ambitieux suivra des étapes précises et clairement identifiées.

La mobilisation d'un large partenariat et la composition du Comité de Pilotage nous permettront de construire collectivement ce projet ambitieux pour notre Département. Ce projet représente un investissement de 4 M€. Nous avons déjà l'assurance des financements de plusieurs de nos partenaires et nous poursuivons les démarches afin d'optimiser le financement de ce projet ambitieux.

M. BOUZON – Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de ce rapport 201 concernant la création de la première réserve de biodiversité en Corrèze, on ne peut que se réjouir de cette initiative. En effet, au moment où la France entière mais aussi l'Europe et quelques pays du monde se rendent enfin compte que la planète est en danger, il est pour nous souhaitable, nécessaire, voire indispensable de préserver, partout où on le peut, des espaces naturels sensibles où la nature restera telle que certains l'auront connue en d'autres temps.

Si l'opposition que nous sommes et que nous formons s'était interrogée et avait voté contre, il y a quelques mois, sur la valeur d'achat de cet espace dénaturé par l'homme, il faut le rappeler, c'est que nous pensions déjà qu'un investissement d'un tel montant, près de 500 000 €, n'était, au moment où pour certains la priorité n'est pas la nature, mais la survie sociale ou la baisse du pouvoir d'achat, peut-être pas nécessaire immédiatement.

Cependant, nous comprenons et comprenons votre souhait d'acquérir cette zone pour les Corrèziens, pour les habitants de la vallée d'Argentat, pour la réserve mondiale de biosphère autour de la rivière Dordogne. Nous comprenons aussi votre volonté de proposer une Corrèze du futur plus verte aux Corrèziens.

Nous savons tous, d'ailleurs, Monsieur le Président, chers collègues, que la Corrèze est déjà, à elle seule, un exemple de territoire préservé, un réservoir forestier et animalier, un territoire respecté. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons voté favorablement le contrat de transition écologique que vous nous avez présenté en juillet. Nous tenons d'ailleurs aussi à souligner votre souhait d'intégrer dans le Comité de Pilotage, certes des partenaires institutionnels, mais également des associations et fédérations environnementales qui seront garantes, nous n'en doutons pas, du suivi et du succès de ce projet.

A la lecture de ce nouveau document, nous nous rendons compte que ce seront désormais près de 4 M€ qui seront investis pour préserver ce domaine, pour supprimer les plantes invasives, pour replanter des plantes indigènes, pour sauver des animaux emblématiques, pour réempoissonner des bassins, pour aménager un espace ouvert au public.

Alors, si quand bien même, EDF a déjà versé 700 000 € dans le projet, les autres financements (Agence de l'Eau, FNADT –Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire–, programme Life, Caisse des Dépôts biodiversité) ne sont, à ce jour, que prévisionnels, comme l'indique le rapport à la page 10. C'est pourquoi, nous nous interrogeons sur la hauteur des prévisions. Est-ce véritablement raisonnable ? Nous sommes conscients que la requalification, la renaturation d'un tel espace nécessitent des investissements mais nous vous demandons, Monsieur le Président, d'être vigilant, pour que les dépenses n'atteignent pas des sommets qui feraient bondir les Corrèziens.

Et puis, qui gèrera ensuite le site ? Qui l'entretiendra ? Cela fait beaucoup d'inconnues pour nous, pour un projet dont l'objectif s'inscrit dans l'environnement que nous souhaitons tous pour l'avenir des Corrèziens.

Pour conclure, chers collègues, Monsieur le Président, montrons aux Corrèziens que nous pouvons, que nous sommes capables de récupérer, de réaménager, de requalifier, de renaturer une zone en redéfinissant, peut-être, une feuille de route plus économique, plus raisonnable aux yeux de tous.

M. LE PRESIDENT – Merci de ces précisions. Nous avons la même vision sur le sujet. Le coût global est essentiellement lié au problème sécuritaire et au fait qu'il faille faire très attention à ce que, demain, la Dordogne ne capture pas la gravière. Nous sommes parvenus à limiter le coût du projet sur une partie, grâce à la dernière étude hydrographie et hydrologie réalisée, qui a permis de ne pas avoir à relever la digue, tel que prévu initialement. Reste à pouvoir réaliser les déversoirs.

Le problème du coût est lié à la surface de renaturation que nous souhaitons réaliser. Il y a 300 000 tonnes de graviers sur place, à bouger. Le coût d'achat tient compte du fait que tous les gravats restent sur place. Pourquoi ? Pour ne pas apporter de gravats exogènes qui seraient mauvais pour le projet. Si nous voulons créer un vrai espace de diversité en rapportant un certain nombre d'espèces, il nous faut recomblé les trous, ce qui grève les coûts.

L'enveloppe prévue ici a vocation à ce que nous n'y mettions pas un sou de plus, voire moins si les appels d'offres et les solutions proposées par les Comités de Pilotage font baisser le coût.

Sur le financement, demain matin, une réunion très importante aura lieu à Toulouse avant le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau, qui décidera le versement effectif, ou non, des 1,2 M€. La réponse est donc imminente. Sans cette part, la réalisation du projet serait compliquée.

Sur Life et les 900 000 € supplémentaires, le projet tel qu'il est représenté a toutes les chances d'être validé, mais la décision n'est pas prise. La décision sur les fonds européens ne sera connue qu'entre mai et début juin. Elle dépasse l'enjeu de la seule gravière, puisqu'elle concernera tout le périmètre incluant le Puy-de-Dôme, la Corrèze, la Vallée de la Vézère, une partie du Cantal, du Lot et autres. Le dossier que nous montons sur le Life et que la Corrèze permet de débloquer grâce à la gravière irriguera l'ensemble de ce périmètre en y apportant, grâce aux 8,9 M€, un certain nombre d'actions concrètes. Ce sujet est suivi de près par moi-même et les six autres Présidents de Département de la Vallée, comme dans le cadre d'E.P.I.DOR. au Congrès des Départements il y a quinze jours. Le fait d'avoir pu

retisser des relations importantes et intéressantes avec EDF permet de débloquent la situation sur l'ensemble de la vallée.

Les clignotants sont donc plutôt au vert, mais je partage la nécessité d'éviter tout ostentatoire et de faire en sorte que le projet final corresponde à ce qu'est réellement une réserve de biodiversité. Nous y veillerons.

M. BOUZON – Dans le Comité de Pilotage, est-il prévu la présence d'un membre de la minorité ?

M. LE PRESIDENT – Oui. Le Comité de Pilotage comprendrait quatre Conseillers Départementaux, dont un issu de la minorité. Toi-même et un suppléant ? Les services organiseront une réunion très rapidement, de manière à pouvoir écrire les cahiers des charges et lancer les consultations nécessaires.

Mme TAYSSE – Je suis volontaire pour être suppléante.

M. LE PRESIDENT – Qui est pour ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... 12 abstentions. Je vous remercie.

*Le rapport n° 201 relatif à la création d'une Réserve Départementale de Biodiversité en Corrèze
à Argentat-sur-Dordogne
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Passons au rapport 202 consacré à la déviation de Meymac. Nelly.

RAPPORT N° 202

DÉVIATION DE MEYMAC - ÉTUDES ET CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE
AU CHOIX DU PARTI D'AMÉNAGEMENT

Mme SIMANDOUX – Merci, Monsieur le Président. Avec le Plan Départemental "Routes 2025", nous préparons les grands projets routiers stratégiques pour l'aménagement et le développement de notre territoire.

En 1999, le Département a réalisé une déviation Ouest du bourg de Meymac, qui a permis de faciliter l'accès au Plateau de Millevaches et de soutenir, bien sûr, le tissu économique. Le projet de contournement un temps envisagé n'a jamais été lancé.

Avec le développement du trafic poids lourds (PL), ce projet revêt aujourd'hui de nombreux enjeux :

- réduire le trafic PL en centre-ville pour garantir la sécurité et améliorer le cadre de vie des habitants ;
- faciliter la desserte du massif forestier du Plateau de Millevaches pour accompagner le développement économique de la filière bois ;
- améliorer la desserte de la zone d'activités économiques de Maubech.

Comme annoncé lors de la séance du 13 avril dernier, nous vous proposons aujourd'hui de lancer les études préliminaires visant à apprécier la faisabilité d'un contournement Sud ou Est de Meymac avec différentes variantes d'aménagement. Sur cette base, nous pourrions ensuite organiser une phase de concertation, afin d'informer le public de la reprise des études, des différents types de tracés envisageables et des contraintes associées et de recueillir le plus largement possible les observations et avis.

Cette concertation prévue à l'automne 2019 fera l'objet d'une communication élargie en mairie et sur le site internet du Département. Lors de la séance plénière de novembre 2019, nous vous proposerons de dresser le bilan de cette concertation et de retenir le parti d'aménagement pour la poursuite des études et l'engagement des procédures réglementaires nécessaires au lancement des travaux de construction.

Mme VALLÉE – Monsieur le Président, de longue date, la déviation de Meymac est une priorité pour tout le monde afin de desservir la zone de Maubech et éviter le trafic de poids lourds en travers de Meymac. Si nous regrettons que vous ne vous soyez pas approprié le sujet et le dossier plus tôt, nous voterons favorablement ce rapport.

Je profite de cet instant consacré aux routes pour solliciter auprès de Monsieur TAGUET un point sur la réorganisation du service. Comment s'est passée la formation des ordonnanceurs à ce nouveau métier ?

Sur ce sujet, nous souhaitons que vous nous éclairiez sur une rumeur en cours : de nouveaux agents seraient recrutés pour remplacer certains des ordonnanceurs actuels. Qu'en est-il réellement ?

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Marie interviendra sur Routes 4.0.

Sur le fait de s'approprier le sujet tardivement, je vous renvoie le compliment, vous l'avez laissé sombrer durant six ou sept ans. Pourquoi dis-je cela ? Parce que si vous aviez continué à mettre du bois dans la chaudière, nous serions en capacité, l'an prochain, de pouvoir financer de premières déviations. C'est dommage. Les procédures sont tellement longues, les DUP (Déclarations d'Utilité Publique) si difficiles à obtenir, qu'il ne faut pas s'arrêter. Sur ce sujet, nous poursuivons le plan Routes 2025 afin de voir, le jour où le Département disposera de davantage de moyens et la dette baissant, le bout des procédures.

La déviation de Meymac était prévue dans l'ordre indiqué, nous avons donc bien tenu nos engagements en la matière.

M. TAGUET – Concernant Routes 4.0, le COR (Centre Opérationnel Routier) est en place depuis le 16 novembre ; les ordonnanceurs, chefs de secteur, inspecteurs du domaine public et agents le sont également.

Concernant le recrutement, il est effectué au niveau des centres, où il manquait des agents. Une douzaine de recrutements est donc en cours d'élaboration.

La formation est prévue concernant les différents postes et, notamment, de nouveaux métiers. Des simulations ont été effectuées avant la mise en place du 16 novembre.

Je passe régulièrement au COR avec le Directeur des Routes ; tout se passe bien, nous tentons d'accompagner au mieux. Je me rends sur le terrain auprès des différents centres pour sonder le ressenti de nos agents.

La distribution de smartphones et tablettes a été effectuée juste avant la mise en place de la nouvelle réforme. Les agents ont été formés à l'utilisation de ce matériel et seront, dans un deuxième temps, formés à l'utilisation des différents logiciels et applications qui seront déployés.

Comme le disait le Président, la mise en place sera progressive. Pour réussir Routes 4.0 et le changement de gouvernance au niveau de la gestion de notre domaine routier départemental, il importe de ne pas précipiter les choses, mais de procéder phase par phase, de manière à ce que les agents s'approprient cette nouvelle méthode. Avancer tranquillement avec des formations permettra d'atteindre la réussite du projet, dont la mise en place des logiciels courant mai constituera l'étape ultime.

Il importe également que les agents de terrain fassent leurs remontées. Tout n'est pas parfaitement réussi, mais chaque difficulté est remontée à la Direction des Routes, qui agit pour la résoudre.

En ce qui concerne la concertation : depuis le mois d'août, des réunions ont été organisées auprès des syndicats, des agents. Elles ne constituent pas une forme de reculade, comme cela a pu être dit et écrit, pour acheter la paix sociale. La démarche menée par la Direction des Routes et l'exécutif vise à associer tous les acteurs. Rien de tel que le dialogue pour assurer l'efficacité de l'évolution en cours. Hier encore, des agents m'ont dit tout le bien qu'ils pensaient de ces rencontres individuelles qui permettent de s'exprimer plus facilement. Le travail de minutie de terrain paiera. L'intérêt, pour nous, est que cela fonctionne à la fois du point de vue des agents et de leur cadre de travail, mais également en termes de service public rendu aux Corrégiens.

Je suis tout à fait à votre disposition pour vous accompagner, y compris lors de visites sur des centres. Je privilégie le terrain afin de mener le challenge que constitue Routes 4.0 de manière exemplaire. Je fais toute confiance aux DGA (Directeur Général Adjoint), DGS (Directeur Général des Services) et à l'ensemble de la Direction des Routes, pour y parvenir.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose qu'en revenant du déjeuner, nous puissions faire le point avec eux sur place, en indiquant à la presse que nous leur réserverons un moment dédié. L'organisation doit se roder. Les outils s'agglomèrent de façon fluide. L'application grand public viendra après. Je vous propose donc de prendre une demi-heure pour cela, quitte à ce que ceux qui le souhaitent reviennent visiter le COR à un autre moment, de manière programmée. Nous avons prévu d'y faire venir tous les agents.

Chez les agents, la réforme était attendue. Nous avons 300 agents, tandis que le calibrage de la réforme suite aux groupes de travail a fixé l'effectif cible à 319. D'où quelques recrutements supplémentaires. Entre temps, certains sont partis, par mutation ou vers d'autres services. Au total, une vingtaine d'agents manqueraient pour être à l'organigramme cible, prévu pour la fin 2019.

10 à 12 recrutements interviendront avant la fin de l'année pour compléter les équipes, après quoi la situation sera examinée précisément pour procéder aux autres recrutements.

Pourquoi la réforme était-elle attendue ? Parce que, sur ces 300 agents en Corrèze, seuls 198, soit 60,45 %, ont redemandé et sont revenus sur leur poste, à une exception près, comprise par l'agent concerné. 40 % des agents en ont donc profité pour évoluer.

Nous avons fait très attention à encourager la promotion sociale. Sur les 25 centres, nous comptons une douzaine de nouveaux chefs référents. Parallèlement, nous avons découvert que certains voulaient quitter l'encadrement pour revenir dans le rang. Nous avons essayé d'écouter les requêtes des uns et des autres.

Sur la résidence administrative et d'autres sujets, sur lesquels nous étions en lien avec les syndicats, nous n'en mesurons pas réellement l'importance pour les agents. Nous regardons actuellement, parce que nous nous y sommes engagés vis-à-vis des syndicats, comment, au 1^{er} décembre, faire en sorte qu'aucun agent ne perde sur son traitement. A l'exception d'une remontée ou deux, nous n'avons pas enregistré de nouveau retour, ce qui atteste d'un traitement correct. Si des cas se faisaient jour, nous les réexaminerions.

Nous avons également travaillé sur l'évolution de la journée, sujet passé en Comité Technique dernièrement. Les pratiques de l'ancien Parc UMS (Unité de Moyens Spécialisée), efficaces, ont été revalidées.

Sur la viabilité hivernale, une modification est à signaler : nous allons, cette année, expérimenter la conduite à 1 sur le verglas et tester des moyens de secours et dispositifs de géolocalisation. Sur les 600 et plus véhicules du Parc Matières du Département, nous avons acheté 90 GPS (Global Positioning System / Système de Positionnement par Satellite), qui seront installés, l'hiver, sur les camions avec déneigeuse ou saleuse et l'été, sur les tracteurs qui fauchent. Cette évolution permettra une comptabilité analytique de ce que coûte une intervention, un élément. Que le service public montre qu'il est aussi, voire plus efficace que certains services privés et qu'il est capable de se moderniser fait partie de l'évolution normale des choses.

Voilà pour les modifications.

M. TAGUET – Je tiens à souligner l'étroite collaboration entre la Direction des Routes et la Direction des Ressources Humaines pour ce projet qui représente un changement pour 300 agents de notre Département. Dans ce processus qui, comme l'a indiqué le Président, a donné lieu à de la promotion sociale, à des choix individuels, l'accompagnement par la Direction des Ressources Humaines a été important. Nous, élus, nous sommes impliqués pour que le processus se passe le mieux possible.

Dans dix cas tout au plus, placer les agents au bon endroit s'est avéré difficile. Nous nous sommes efforcés de résoudre au mieux ces situations en accompagnant les agents, sans l'implication desquels la réforme ne pourra être réussie. Cette approche humaine, détachée des positions des uns et des autres, mérite d'être soulignée. Il y a les postures et il y a le travail sur le terrain.

M. LE PRÉSIDENT – Merci d'avoir formulé ce point bien mieux que je ne l'aurais fait et achevé votre propos sur le sens de responsabilité des uns et des autres.

En période d'élections professionnelles, de nombreux collègues ont tenté de me décourager de déployer ce type d'exercice. Chacun a ses échéances, mais il fallait que les choses évoluent. A ce titre, je souhaite saluer le sens des responsabilités des uns et des autres, tant des élus quels qu'ils soient que des agents, ainsi que des organisations syndicales.

Ce n'est pas notre réforme, mais la réforme nécessaire pour démontrer qu'un service public peut être hyper efficace et en capacité, comme sur le laboratoire, la fibre ou les routes, de maintenir des services au public faits par des agents publics et par des individus qui, dotés de toute la modernité actuelle, relatent les incidents qui peuvent se produire sur la voirie.

Il y a, aussi, le sentiment de fierté, de la part de nos agents, de monter en gamme. Ils ne sont pas tous 4.0, mais ont un sentiment d'appartenance commun, lequel, s'il ne fait pas le travail, peut y contribuer.

Nous n'en sommes qu'au début. Reste à assurer l'appréhension des outils numériques et la capacité à les utiliser pour être plus efficaces, puis à construire la relation avec l'utilisateur, chaque étape en son temps.

M. CHASSAGNARD – Les maires souhaitent connaître le process et le référent à contacter en cas de problème dans leur commune.

M. LE PRESIDENT – Suite à la réunion à laquelle la moitié des maires ont effectivement participé, un document sera envoyé par mail. Il intègre la liste des communes de chaque secteur géographique, le chef de secteur et son suppléant, qui travaillent en binôme, ainsi que deux numéros publics : celui d'Infotrafic, appelé à monter en puissance, et celui permettant aux particuliers de signaler des incidents sur la voirie. Dans le corps de mail apparaîtra le numéro dédié aux élus.

S'agissant des maires, je leur dis simplement : « si vous en êtes, en ce moment, à discuter sur des solutions de SIG (Système d'Information Géographique) ou des solutions numériques intégrées, attendez un peu ». Nous développons, au Département, un outil qui, comme pour le Service des Marchés, pourra être mis à disposition des collectivités locales. Pourquoi est-ce important, à l'horizon 2021-2022 ? Pensez-vous que nos administrés fassent bien la différence entre route départementale et route communale ? Entre une route d'intérêt communautaire et une autre route ? Il serait extrêmement important de parvenir à connecter un certain nombre d'outils. Un service peut être entièrement dédié à la collectivité et exporté.

Dans le modèle que nous montons, les choix d'outils numériques visent à pouvoir, demain, apporter aux collectivités un service qui permette aux petites communes de se retrouver sur le même niveau de relation avec l'utilisateur. Ce système est prévu pour évoluer. Faisons-le d'abord fonctionner chez nous avant de l'extrapoler.

Je vous propose de passer le rapport au vote. Qui est pour ? ... Avis unanime. Je vous remercie.

*Le rapport n° 202 relatif à la déviation de Meymac - Etudes et concertation publique préalable
au choix du parti d'aménagement
est adopté à l'unanimité.*

Bernard devant nous quitter, je vous propose de finir avec le rapport sur l'éolien avant d'aller déjeuner. Nous passerons ensuite par le COR (Centre Opérationnel Routier), puis reviendrons.

RAPPORT N° 203

L'ÉOLIEN EN CORRÈZE : GUIDE D'INFORMATION

Mme DUMAS – Pour faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences, la France s'est engagée dans une dynamique de transition privilégiant le développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre du projet de Contrat de Transition Ecologique de la Corrèze, le Département et les acteurs locaux ont notamment fait le choix de développer le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité, ou encore l'hydrogène décarboné.

S'agissant de l'éolien, la Corrèze ne fait pas partie des territoires à fort potentiel, mais plusieurs projets sont néanmoins à l'étude. Aussi, pour répondre aux besoins d'information exprimés par de nombreux élus et citoyens, les acteurs concernés par ces projets se sont réunis pour échanger et établir un guide d'informations.

Le guide qui vous est présenté aujourd'hui est donc le fruit d'une discussion portée par un groupe de travail réunissant le Conseil Départemental, l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités, la Chambre d'Agriculture, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Corrèze Environnement, la Fédération des Chasseurs et le Collectif des associations contre les parcs éoliens industriels en Corrèze.

Pour clarifier les échanges entre les différents acteurs, les participants ont conçu ce document factuel sans caractère réglementaire qui vise à informer les acteurs concernés et constituer un outil d'aide méthodologique pour l'information, la concertation et la prise de décision. Ce guide permettra ainsi de faciliter les relations entre les différents acteurs impliqués, en proposant une marche à suivre dans le cadre du développement de chaque projet éolien en Corrèze.

M. COMBES – Comme vous vous en doutez je l'espère, je suis favorable au développement des énergies renouvelables. Sur le principe, je suis donc favorable aux éoliennes, mais l'habitat en Corrèze est si dispersé et les éoliennes d'aujourd'hui, si immenses, que notre Département ne se prête pas à l'implantation des éoliennes, sauf exception, comme à Peyrelevade ou dans des sites très isolés. Tous les autres projets que nous avons connus à ce jour en Corrèze ont d'ailleurs été abandonnés face à l'hostilité de la plupart des habitants les plus concernés, dont je partage le point de vue.

En ce qui me concerne, je me prononcerai, en tant qu' élu départemental et d'agglomération, contre tout projet éolien sur le Département de la Corrèze, auquel ce type de ressources n'est absolument pas approprié, à mes yeux.

En revanche, la Corrèze se prêterait parfaitement au développement de parcs photovoltaïques sur l'eau, exception faite des gravières, dont il sera fait un meilleur usage. Une partie des grands lacs est équipée de panneaux solaires flottants. Une partie du lac de Marcillac-la-Croisille, du lac de Bort, de celui de Treignac et d'autres pourraient recevoir ce type d'installations, d'autant plus que ces flotteurs de ces supports de panneaux photovoltaïques sont fournis par une société corrézienne, TIAG Industries, située sur le territoire de l'agglomération de Tulle. Cela donnerait donc du travail et des emplois à cette entreprise ainsi qu'aux entreprises chargées de mettre en place ces panneaux flottants. Cette production supplémentaire d'électricité écologique apporterait en plus des ressources financières à notre territoire, aux communes concernées, ainsi qu'au Conseil Départemental. Alors flottons, flottons, flottons !

Je vais prendre contact avec les responsables de ce secteur à la Direction Nationale d'EDF. Avec les efforts de tous, nous devrions pouvoir étudier les conditions d'une mise en œuvre de projets de ce type, qui existent beaucoup dans la Région Rhône-Alpes.

La Corrèze est un Département qui exporte l'énergie et qui peut le faire encore davantage. Ce serait une manière, aussi, de répondre à cette transition écologique que nous appelons tous de nos vœux.

M. LE PRESIDENT – Merci, Bernard.

Effectivement, nous bénéficions, sur le sujet, de l'intervention de TIAG Industries, spécialisé dans le moulage, qui a créé le prototype. Valeur ne s'est pas développé. Le seul site de panneaux flottants en France est à Avignon, le deuxième site est là.

J'ai eu l'occasion de discuter de ce sujet avec Monsieur LEVY, patron d'EDF, qui botte en touche. Bort-les-Orgues est le cas type où EDF n'est plus concessionnaire, mais exploite le barrage, sans concession, depuis 2012. Il ne pourra donc pas décider de mettre des panneaux. Au dernier Conseil National de la Transition Ecologique, j'ai fait la proposition à François de RUGY de pouvoir intégrer, dans le cadre des concessions des barrages, la possibilité aux concessionnaires de pouvoir développer l'utilisation surfacique. Cela ne sera pas faisable partout (je me retourne vers mon Directeur de Cabinet, grand pêcheur devant l'éternel ; les barrages sont, aussi, le royaume des pêcheurs) mais nous avons la capacité, effectivement, de pouvoir cumuler les usages entre les plans d'eau, plans de pêche, etc. Tu as raison : le flottant fait partie des sujets que nous devons examiner de très près. Le système développé supporte le mariage, contrairement à nous.

Vous comprenez bien la vitesse du vent. Le rôle du Département n'est pas d'être en opposition à une énergie par rapport à l'autre. A partir de là, la position des élus (merci, Bernard, d'avoir livré le tien, intéressant à connaître) et du Département a été d'animer ce groupe et de faire en sorte que les points de vue les plus opposés puissent se rapprocher, afin que nous puissions expliquer, demain, à un promoteur que l'on ne vient pas s'essuyer les pieds sur la Corrèze avec des éoliennes. Nous aurons, avec l'AMF (Association des Maires de France), un niveau d'exigences fixé dans les recommandations, chaque élu conservant son libre arbitre. Ainsi, nous enverrons un signal à ceux qui se comportent comme des prédateurs sur notre territoire.

Qui est pour ce rapport ? ...Je vous remercie.

*Le rapport n° 203 relatif à l'éolien en Corrèze : guide d'information
est adopté à l'unanimité.*

Je pense que, dans les sujets d'intérêt général, celui des pompiers doit être abordé. Je vous propose donc de passer au rapport 308. Christophe, si tu peux nous le présenter.

RAPPORT N° 308

**SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE –
DIRECTIVE EUROPÉENNE DU TEMPS DE TRAVAIL (DETT)**

M. ARFEUILLERE – Merci, Président. En France, les sapeurs-pompiers volontaires représentent 78 % des effectifs du corps des sapeurs-pompiers et assurent plus de la moitié des interventions, dont 80 % sur nos territoires ruraux. Ils constituent un élément indispensable du maillage du territoire des secours.

En Corrèze, nous avons 36 centres de secours, dont 33 qui fonctionnent exclusivement avec des pompiers volontaires.

En 2017, 89 % des sapeurs-pompiers corréziens étaient des volontaires et ils ont effectué près de 80 % des interventions du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Corrèze.

Le corpus législatif national permet aujourd'hui d'exclure l'activité des sapeurs-pompiers volontaires des règles européennes relatives à la limitation du temps de travail. Or, le 21 février 2018, la Cour de Justice de l'Union Européenne a reconnu la qualité de travailleurs aux sapeurs-pompiers volontaires et a indiqué que la directive sur l'aménagement du temps de travail devait être respectée dans toutes ses composantes.

La transposition de cette directive en droit français conduirait ainsi à :

- plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine ;
- respecter le repos journalier obligatoire de 11 heures consécutives par 24 heures ;
- ne plus pouvoir déroger, pour un sapeur-pompier volontaire, au plafond annuel de travail, soit 2 256 heures en France.

Sans initiative pour maintenir l'exemption du volontariat, le modèle français de secours et de volontariat serait remis en cause. Ainsi, considérant notamment l'inquiétude de nos sapeurs-pompiers vis-à-vis de cette directive, le rôle primordial et essentiel du volontariat dans nos services de secours et le manque de moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires, conséquence directe de cette transposition de la directive, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à notre modèle de service d'incendie et de secours, qui a fait ses preuves depuis des décennies et demeure le pilier de la sécurité civile de notre République.

Ainsi, nous demandons au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure, il exprime la même position de soutien envers les sapeurs-pompiers de France et au Ministre de l'Intérieur, son engagement contre la transposition en droit français de la directive européenne, qui conduirait à plafonner le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine.

M. COMBES – Christophe a rappelé le nécessaire maillage de notre territoire par les sapeurs-pompiers. Même s'il faut conserver des limites à l'exercice de cette fonction pour prévenir la fatigue ou des conditions de travail ou de support volontaire discutables, la minorité que nous sommes accompagnera bien sûr cette délibération avec tout l'engagement nécessaire. C'est la preuve, une fois de plus, de ce que l'Europe peut montrer de plus mauvais quand elle s'occupe de ce qui ne la regarde pas, et qui nous aidera en juin 2019.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, c'est un vrai sujet. L'Assemblée Nationale a, je crois, pris récemment une motion en la matière. Le Sénat s'est également mobilisé. J'espère que nous parviendrons à sortir de la directive, d'autant que d'autres pays ont, eux aussi, fait valoir leur propre modèle.

Ce sujet rejoint celui des concessions hydroélectriques de barrages ; en France, à toujours jouer les bons élèves, nous perdons sur tout. Les Allemands et les autres qui nous font la leçon n'appliquent pas chez eux, au nom du droit de la concurrence, ce qu'ils veulent voir appliqué chez nous.

Qui est pour cette délibération ? ... A l'unanimité, merci.

*Le rapport n° 308 relatif au soutien aux sapeurs-pompiers de France -
Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)
est adopté à l'unanimité.*

Je vous propose de faire une pause déjeuner et de nous retrouver vers 14 heures au COR. Nous reviendrons ensuite sur le sujet du financement des pompiers.

La séance est suspendue.

M. LE PRESIDENT – Jean-Jacques LAUGA ne participera pas au vote relatif à la convention quadriennale 2018-2021. Nous avons demandé l'ajout du plan d'action et de mutualisation avec le SDIS.

Franck PEYRET.

RAPPORT N° 301

SDIS : CONVENTION QUADRIENNALE 2018/2021

M. PEYRET – Merci, Monsieur le Président. Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours font l'objet d'une convention pluriannuelle visant à améliorer la visibilité financière des deux partenaires et à mettre en relation les objectifs du SDIS avec les moyens du Département.

A ce titre, nous avons approuvé, le 15 février 2018, la nouvelle convention pluriannuelle 2018/2021 qui prévoit des objectifs chiffrés et un plan d'actions revus annuellement lors du débat d'orientations budgétaires du SDIS.

Ce plan d'actions porte sur trois axes :

- la transparence du pilotage et de la gestion ;
- la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) et la masse salariale ;
- les mutualisations : gestion administrative et financière, gestion des bâtiments, achats, formation, entretien des véhicules et camions notamment.

Des réflexions ont été engagées par le SDIS sur les deux premiers axes afin de dégager des économies et permettre la mise en œuvre de pistes d'optimisation de gestion pour limiter les coûts de la participation annuelle du Département.

Parallèlement, un travail commun a permis de dégager des pistes de mutualisation, avec la constitution de quatre groupes de travail :

- entretien des véhicules ;
- formation ;
- habillement ;
- gestion des bâtiments.

Cet exercice est primordial car il permet d'associer les services des deux structures et de faire émerger la prise de conscience du contexte financier contraint de la collectivité et donc, en cascade, de celui du SDIS. Il s'agit d'un point indispensable afin de favoriser des comportements plus rationnels, plus efficaces et plus économes.

Le SDIS a entendu les contraintes financières départementales. Il convient désormais de poursuivre le travail et d'explorer toutes les pistes et les axes de coopération/mutualisation, qui permettront de conclure un challenge gagnant-gagnant pour les deux entités.

La convention quadriennale a fixé la contribution maximum du Département à 9,5 M€. Malgré un contexte budgétaire très contraint, dans le cadre de nos engagements pris à travers le contrat de Cahors, signé avec l'Etat le 30 juin dernier, le Département confirme son soutien financier au SDIS tout en demandant un effort collectif d'optimisation et de limitation des dépenses.

Une partie de la contribution départementale pour 2018 fixée par la convention peut être attribuée au titre d'une subvention d'investissement destinée au financement des charges de la dette (intérêts dus au titre de l'emprunt).

Pour cette année 2018, il vous est donc proposé de verser une subvention d'investissement du Département au SDIS à hauteur de 235 000 €.

M. FRONTY – Merci, Monsieur le Président. Cette convention se situe dans un contexte de contraintes budgétaires 2018/2021. Côté SDIS, des réflexions ont été engagées sur deux thématiques :

- maîtrise de gestion, pilotage des charges et des produits ;
- gestion prévisionnelle des emplois et masse salariale.

Un travail commun a été engagé entre les deux structures sur la troisième thématique, mutualisation et coopération. Quatre domaines sont concernés :

- l'entretien des véhicules légers ;
- la formation ;
- la gestion des équipements de protection individuelle ;
- la gestion des bâtiments particuliers d'entretien.

L'objectif affiché est louable : « faire entrer dans les mœurs des comportements plus rationnels, plus efficaces et plus économes », ce qui se traduit par une inscription budgétaire en fonctionnement de 2017 à 2020 passant de 9,849 M€ à 9,449 M€, soit -400 000 € pour notre collectivité. Quant au plan bâtiminaire, la participation départementale passerait de 3,707 M€ en 2017 à 1,772 M€ en 2020, soit -1,935 M€.

Nous voterons donc ce rapport.

Mme RELIAT – Sur le plan bâtiminaire de l'annexe 3 est prévue la construction d'un centre de secours à Donzenac, projet contre lequel s'était prononcé le Maire de Sainte-Féréole lors de la réunion du mois de mars. Vous aviez dit, Monsieur le Président, que sans accord de toutes les parties, rien ne se ferait. Je voulais donc savoir s'il avait changé d'avis.

M. LE PRESIDENT – Je l'ignore, mais la règle demeure. Si toutes les parties sont d'accord, nous faisons, si elles ne le sont pas, nous ne faisons pas.

J'ai cru comprendre que nous disposions des engagements financiers. Qui les paie ? C'est une autre question. Ce qui compte, pour nous, c'est que celui qui porte l'investissement obtienne bien son retour. J'ignore si un accord a été trouvé sur qui porte l'investissement et comment.

Pour être plus précis sur la réponse : sur 2019, nous en connaissons le coût exact. Il faudra alors que l'ensemble des collectivités disposent d'un plan de financement nous permettant d'entrer, en 2020, dans la phase réalisation. Pompadour, Beaulieu et Eygurande ont passé ce cap. Nous menons l'étude, les collectivités se positionnent sur un montant réel et nous attendrons, dès lors, que l'accord de financement soit acté.

A Donzenac, le débat n'a pas encore eu lieu. Tant que l'étude de faisabilité n'a pas été menée, seuls des engagements de principe peuvent être actés.

Qui est pour cette délibération ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention.

*Le rapport n° 301 relatif au SDIS : convention quadriennale 2018-2021
est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport 302, la décision modificative.

RAPPORT N° 302

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT
POUR L'EXERCICE 2018

M. PEYRET – Il est à noter et à rappeler que le vote du budget primitif est intervenu à la séance plénière du 13 avril dernier. Comme sur les trois derniers exercices, nos prévisions se sont avérées très précises, ce qui nécessite donc une seule DM de fin d'année.

Cette DM (Décision Modificative) illustre également le sérieux de notre gestion, avec des ajustements qui portent seulement sur :

- 467 000 € en dépenses de fonctionnement, soit une augmentation de 0,19 % de notre budget initial de 248 M€ ;
- 91 000 € de dépenses d'investissement, soit 0,09 % de plus que notre prévision initiale de 104 M€.

Néanmoins, il est nécessaire de détailler les principales modifications.

Tout d'abord, en dépenses de fonctionnement, pour le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance : +830 950 €, dont 666 000 € pour le placement des enfants et des adolescents et 164 950 € pour les établissements.

Il s'agit là des dépenses liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Sur les neuf premiers mois de l'année, 61 placements ont déjà été réalisés pour des jeunes mineurs non accompagnés (MNA), contre seulement 20 pour toute l'année 2017. Pour les établissements, nous avons notamment vu ce matin l'impact pour le Centre Départemental de l'Enfance, dont la dotation est augmentée à hauteur de 57 000 €.

Il convient également d'ajouter 560 000 € pour des provisions et diverses opérations sur notre budget comptabilité.

Ces augmentations sont atténuées par des baisses de dépenses, notamment un gain de 200 000 € sur les intérêts d'emprunts, dans un contexte favorable.

En recettes de fonctionnement, pour le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance : +432 000 €. Il s'agit de la dotation exceptionnelle attribuée par l'Etat au titre des MNA, loin de couvrir la dépense supplémentaire de 830 000 € indiquée précédemment.

Nous ajoutons également une recette de 191 932 € sur notre budget comptabilité, principalement au titre de l'application des protocoles de sortie SYMA (SYndicats Mixtes d'Aménagement).

Nous enregistrons une recette en baisse de 175 000 € sur l'Autonomie, suite à l'ajustement d'une subvention notifiée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

S'agissant maintenant de la section Investissement : en dépenses, nous ajoutons la participation de 235 000 €, que nous venons d'approuver pour le SDIS, correspondant à la prise en charge des intérêts d'emprunts.

Pour le Service Systèmes d'Information, nous inscrivons 183 720 € de crédits supplémentaires pour le Système d'Information Géographique de notre collectivité départementale.

Pour la mise en place du projet Routes 4.0 : 213 000 € de crédits sont nécessaires au Service Systèmes d'Information pour acquérir et développer l'ensemble des matériels ou outils informatiques. En parallèle, 115 000 € sont libérés de l'inscription initiale au budget de la Direction des Routes pour ce projet, soit une enveloppe supplémentaire de 98 000 € pour Routes 4.0.

Ces crédits nouveaux sont notamment compensés par des mouvements en diminution, notamment liés à la fin des programmes d'aides aux entreprises sur l'économie et le tourisme.

En recettes d'investissement, nous pouvons inscrire 571 340 € au titre de l'ajustement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) suite à la notification définitive.

Nous sommes contraints de diminuer de 480 000 € la recette sur le plan numérique des collèges puisque l'État ne peut honorer la totalité de son engagement et décale le versement d'une subvention l'année prochaine.

Voilà, en synthèse, les mouvements sur les opérations réelles de cette DM comportant aussi des régularisations d'opérations d'ordre à hauteur de 711 583 € sur la section d'investissement.

Sont également inscrites à cette DM des révisions et clôtures d'autorisations de programmes.

M. FRONTY – Cette décision modifie peu de choses :

- dépenses et recettes réelles de fonctionnement : 467 180 € ; 91 340 en ce qui concerne l'investissement ;
- ajustements de crédits de faible ampleur ;
- régularisations des écritures d'ordre de 711 583 €.

Au total, la DM porte sur 1 270 105 €. Franck PEYRET a balayé avec beaucoup de pédagogie les principaux mouvements en plus ou en moins qui peuplent ce rapport ; je n'y reviendrai donc pas. Avec votre permission, Monsieur le Président, je solliciterai deux ou trois précisions.

Pour ce qui est des mouvements réels de la section d'investissement et des dépenses en diminution, 200 000 € relatifs à l'attractivité des territoires sont rendus. Quelles sont les actions qui n'ont pas donné lieu à des crédits de paiements ? 170 000 € sont restitués par la Direction du Tourisme. S'agit-il d'un abandon de projets ? Lesquels ? Quid de la numérisation des offices de tourisme ?

L'impact financier de toutes les propositions sur les volumes de crédits est résumé dans un tableau à la page 13. A quoi correspondent les 5,16 M€ inscrits au chapitre 917 intitulé "Aménagements et environnement" ?

Enfin, page 15, vous proposez un nettoyage des anciennes enveloppes, -4,8 M€ sur l'alimentation, eau potable, assainissement, dont Stéphanie souhaite vous entretenir.

Mme VALLEE – Merci, Monsieur le Président. Vous aviez indiqué que, sur tous les projets d'eau potable et d'assainissement en 2018, aucun ne serait en souffrance et tous seraient présentés à une CP (Commission Permanente). Or, j'ai été saisie par un Président de syndicat, la semaine dernière, qui m'a indiqué que ses programmes, dont les dossiers, complets, avaient été déposés au mois d'avril, n'étaient pas passés en CP et ne seraient pas présentés à la prochaine Commission Permanente, d'après la réponse faite par les services au trésorier du syndicat.

Je souhaitais vous interpeller sur ce point.

M. LE PRESIDENT – Ce Président de syndicat a un plan pluriannuel d'investissement. A partir de là, je ne vois pas pourquoi ces dossiers ne seraient pas présentés. Où en sommes-nous de l'aide aux communes ?

Mme VALLEE – Ce qui relève du syndicat des eaux ne fait pas partie de l'aide aux communes.

M. LE PRESIDENT – Nous vérifierons ce point en nous assurant que tous les dossiers soient examinés.

Mme VALLEE – Il s'agit du Syndicat des Eaux des Deux Vallées.

M. LE PRESIDENT – Il faut ressortir tous les dossiers afin qu'ils soient examinés à la CP du 15 décembre.

Sur l'attractivité des territoires, nous avons mis 200 000 € pour financer des opérations. N'ayant pas eu à prendre en charge d'opérations spécifiques et n'en ayant pas conduit nous-mêmes, ces crédits ne seront pas utilisés d'ici la fin de l'année. L'enveloppe est donc rendue en l'Etat.

Sur le tourisme, les 170 000 € correspondent essentiellement à du décalage de paiements. J'en profite pour vous dire que Marie SAULE sera la nouvelle Directrice de l'ADT (Agence Départementale du Tourisme), en remplacement de Nicolas MIGNARD.

Mme VALLÉE – Les bornes numériques ont-elles été installées dans les offices de Tourisme (OT) ?

M. LE PRESIDENT – Je n'ai pas refait le point précisément. Les 170 000 € intègrent une partie de décalage de paiement sur le début de l'année, précisément car toutes les bornes ne sont pas installées. Elles le seront en début d'année 2019.

La Direction travaille au développement d'une application plus perfectionnée, en lien avec les outils déployés sur la route. Certains de ces outils pourront servir à d'autres applications dans la maison, au tourisme et peut-être même au social. Les tables sont actuellement reconnectées avec l'outil dont nous disposons ici avant de développer les autres. D'où ce retard à l'allumage.

D'autres questions ?

M. FRONTY – Page 13, un tableau montre l'impact financier de toutes les propositions sur les volumes de crédits. Au chapitre 917 intitulé "Aménagements et environnement", 5,15 M€ sont inscrits. A quoi ce montant correspond-il ?

M. LE PRESIDENT – Je l'ignore.

Mme CAPY-GOUNET, Directrice des Finances – La Cellule Très Haut Débit intègre un mouvement de crédits entre deux chapitres : mouvement à 0 à l'intérieur du service, 5 M€ en moins au niveau du 923 qui se retrouvent au 917 à hauteur de 5,15 M€. Le paiement est bien passé sur le 917.

M. LE PRESIDENT – Oui. Il s'agit de la fibre et d'un changement d'affectation de chapitre à chapitre.

Qui est pour cette DM ? ... Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... Deux abstentions. Je vous remercie.

*Le rapport n° 302 relatif à la Décision Modificative n° 1 du budget principal du Département
pour l'exercice 2018
est adopté par 26 voix pour et 12 abstentions.*

RAPPORT N° 303

**AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2019 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLÉE
ET TAUX D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX**

M. PEYRET – Comme chaque fin d'année, je vous propose d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'année 2019. Cette autorisation est limitée à 25 % du montant des crédits d'investissement votés au budget 2018 et s'applique au budget principal et au budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance.

Par ailleurs, il nous appartient de statuer sur l'évolution des dépenses et moyens alloués par le Département aux établissements et services sociaux et médico-sociaux en 2019.

Ainsi, je vous propose de retenir la reconduction des moyens à l'identique, hors mesure nouvelle, pour les établissements concernés par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ou accueillant des personnes handicapées, accueillant des personnes âgées ou du secteur de l'Enfance.

M. LE PRÉSIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 303 relatif à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2019 avant le vote par l'Assemblée
et au taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE "CORRÈZE SANTÉ" POUR LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ
ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. PEYRET – Nous avons approuvé, ce matin, la mise en place d'un plan Ambitions Santé Corrèze avec notamment la création d'un Centre Départemental de Santé, dénommé Corrèze Santé.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, je vous propose la création, à compte du 1^{er} janvier 2019, d'un budget annexe dénommé Centre Départemental Santé, présenté suivant le plan comptable M52 et qui disposera du même compte de trésorerie que celui du budget principal. Ce budget sera voté par fonction et par section au niveau du chapitre.

Pour 2019, je vous propose d'inscrire à ce budget annexe 1 695 562 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 124 330 € en dépenses et recettes d'investissement.

M. LE PRESIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 304 relatif à la création d'un budget annexe "CORRÈZE Santé"
pour le Centre Départemental de Santé
et vote du budget primitif 2019
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 305

ADMISSIONS EN NON-VALEUR, CRÉANCES ÉTEINTES ET REMISES GRACIEUSES

M. PEYRET – Là encore, il s'agit d'un rapport classique sur des admissions en non-valeur pour un montant total de 107 884,16 €.

Néanmoins, deux points sont à souligner :

- Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par notre comptable public, il vous est proposé d'admettre en créances éteintes un montant de 13 868,21 €, correspondant majoritairement à des recours sur donataires ;
- Je vous propose d'accorder deux remises gracieuses au titre de l'Autonomie pour un montant total de 9 639,96 €.

M. LE PRESIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

Le rapport n° 305 relatif aux admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 306

TEMPS DE TRAVAIL : CORRÈZE SANTÉ - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ -
APPARTEMENTS RELAIS JEUNES

Mme DUBOST – Les modalités liées au temps de travail dans notre collectivité ont été fixées par délibération du Conseil Général du 18 mars 2005. Elles doivent aujourd'hui être adaptées pour deux nouveaux services.

Tout d'abord, le Centre Départemental de Santé : ce centre sera ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures avec une pause méridienne de 45 minutes et le samedi matin de 8 heures à 12 heures. Les obligations réglementaires relatives à la durée cumulée quotidienne du travail et à l'amplitude maximale de la journée de travail seront appliquées.

Par ailleurs, un cycle de travail doit être défini pour les agents sociaux accompagnant les jeunes au sein des appartements relais jeunes, dispositif expérimental en faveur d'un public mineur afin de prendre en compte le temps de présence éducative, qui dépasse les bornes horaires de la collectivité. Ces bornes journalières seront désormais fixées de 7 heures à 19 heures avec, exceptionnellement, une possibilité d'extension jusqu'à 23 heures.

Le Comité Technique s'est proposé favorablement le 26 novembre dernier.

M. LE PRESIDENT – Pas d'avis contraire ? ... Pas d'abstention ? ... Je vous remercie.

*Le rapport n° 306 relatif au temps de travail : Corrèze Santé - Centre Départemental de Santé -
Appartements relais Jeunes
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 307

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois sont un outil de pilotage et de référence pour la Collectivité. Ils enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications des emplois. En juillet dernier, notre Assemblée a approuvé ces tableaux, arrêtés au 31 mai 2018.

Les tableaux des emplois qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 30 septembre suite à des transformations d'emplois liées à des besoins de fonctionnement des services et des créations d'emplois. Ils enregistrent aussi une transformation d'emploi et une suppression d'emploi à compter du 1^{er} décembre 2018.

S'agissant du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, une transformation d'emploi est enregistrée.

Enfin, ces tableaux actent des créations d'emplois, au nombre de 16 à compter du 1^{er} janvier 2019, nécessaires à l'ouverture du Centre Départemental de Santé.

Là aussi, le Comité Technique s'est prononcé favorablement sur ces tableaux lors de ses sessions des 6 et 26 novembre derniers.

M. FRONTY – Sur l'évolution des effectifs de 2015 à aujourd'hui, tu as souvent évoqué la création de postes en lien avec la réorganisation. Tout et son contraire a été dit s'agissant de l'évolution des effectifs. Pouvez-vous nous transmettre des éléments précis sur l'évolution des effectifs du Service des Routes de 2015 à ce jour ?

M. LE PRESIDENT – Nous ne disposons pas de la base de 2015 service par service car vous ne teniez pas ce décompte. Nous savons en revanche qu'au 1^{er} janvier, nous comptons 311 agents du Département Routes, auxquels s'ajouteront 10 agents qui seront recrutés d'ici début janvier. Nous verrons ensuite, en fonction des départs en retraite, comment réaffecter le service.

Si l'ensemble des missions prévues aujourd'hui sont réalisées et calibrées, l'objectif cible est de 319. Nous essaierons de le conserver tout au long de l'exercice.

Depuis 2015, l'évolution est, à peu de chose près, de 30 et 40 emplois en moins et 80 au sens global de la Collectivité. Sur les Routes, nous sommes à 72. Le cadre d'emplois qui disparaît le plus est celui des secrétaires classiques. En revanche, nous avons besoin de travailleurs sociaux.

M. FRONTY – L'effectif global demeure donc autour de 1 300 à 1 400 agents.

M. LE PRESIDENT – Oui.

Qui est pour cette délibération ? ... Tout le monde.

Le rapport n° 307 relatif à l'actualisation des tableaux des emplois budgétaires au 30 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le rapport 308 a été vu ; rapport 309, Christophe.

RAPPORT N° 309

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL
DE TÉLÉASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

M. ARFEUILLERE – Le Département dispose d'un contrat délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance, établi pour dix ans depuis le 1^{er} janvier 2013. La Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité est désormais Fondation Partage et Vie.

Le rapport d'activité annuel 2017 de la délégation a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 17 octobre 2018. Fin 2017, Corrèze Téléassistance comptait 5 768 abonnés. Le service a traité 120 350 alarmes. Outre cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme réalise des appels réguliers de convivialité, représentant plus de 78 000 appels sur l'année 2017.

La participation financière des abonnés comprend une part à l'installation variant de 15 à 90 € et une part pour l'abonnement variant de 18 à 40 € par mois selon le contrat. Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations du service public, qui s'élève à 751 276 € pour l'année 2017.

La commission réunie le 17 octobre a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette délégation.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'un acte à donner. C'est fait.

*Acte est donné sur le rapport n° 309 relatif à la délégation de service public
pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance :
rapport d'activité 2017.*

Dernier acte à donner à l'ordre du jour : les marchés publics et accords-cadres. Franck.

RAPPORT N° 310

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - DÉLÉGATION DE POUVOIR À
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Il s'agit simplement de prendre acte de la liste de ces accords.

M. LE PRÉSIDENT – Nous en avons pris acte.

*Acte est donné sur le rapport n° 310 relatif aux marchés publics et accords-cadres -
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales.*

L'Arbre de Noël d'ALOES aura lieu samedi, en attendant un heureux événement dans cette Assemblée, ce qui n'arrive pas souvent.

Le prochain Conseil Départemental se tiendra le 15 février.

Je relaie une question du Vice-Président de l'Assemblée des Maires de la Corrèze portant sur le salon de l'agriculture. La Région ne renouvelle pas le stand, nous regardons à trouver une autre solution. Souhaitez-vous que nous réorganisions quelque chose ou non ? Laurent, tu es chargé d'envoyer un mail sur le sujet, avec réponse sous huit jours.

Bonne journée à tous.

La séance est levée.

